

Etat des lieux et importance des allées et des paysages d'allées en Suisse



Pierluigi Tartaro
Stefan Kunz

Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage (FP)
Berne, octobre 2008

Etat des lieux et importance des allées et des paysages d'allées en Suisse

Editeur Fondation suisse pour la protection
 et l'aménagement du paysage (FP)
 Schwarzenburgstrasse 11
 3007 Berne
 Tél. : 031 377 00 77
 e-mail : info@sl-fp.ch

Auteurs Pierluigi Tartaro
 Stefan Kunz

Couverture La Monse (FR), Val-de-Ruz (NE), Sent (GR)
 photos : archives SL-FP

Ce rapport a pu être réalisé grâce au soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Résumé

Les allées sont depuis des siècles des éléments importants et multiformes des paysages cultivés.

L'histoire des alignements d'arbres le long des voies de communication remonte à l'antiquité. Plantées pour des raisons d'esthétique, de production de ressources ou d'amélioration du trafic et du paysage, les allées ont connu un développement variable. Le point de vue à leur endroit a également été (et est toujours) divers – de la vénération au dédain et même à la destruction intentionnelle. La densité d'allées actuelle représente seulement une fraction de ce que l'on pouvait encore rencontrer au début du XX^e siècle.

Ce rapport présente un aperçu de l'histoire et de la fonction des allées en tant qu'élément des paysages cultivés, avec un accent particulier sur le développement des allées en Suisse. Dans une première partie, l'intérêt se porte sur l'allée en tant qu'élément paysager. Cette partie revient sur l'historique des allées en Europe et en Suisse, propose une typologie des allées ainsi qu'une description de leurs diverses fonctions, et expose les perspectives institutionnelles à leur égard. Dans la seconde partie, l'allée est considérée dans le cadre du contexte spatial dans lequel elle joue un rôle majeur – le paysage d'allées. Le concept de paysage d'allées est défini ici et illustré à travers l'exemple du Val-de-Ruz. Le rapport se termine par des réflexions sur la situation actuelle et potentielle des paysages d'allées en Suisse et sur des suggestions de mesures pouvant contribuer à leur sauvegarde et à leur développement.

Le terme « allée » est issu du verbe « aller » et décrivait à l'origine simplement un chemin aménagé. La définition actuelle désignant une route ou un chemin bordé de chaque côté de rangées d'arbres s'est répandue notamment dans l'espace germanophone dès le XVII^e siècle. Des impulsions visant à implanter des rangées d'arbres le long des chemins ont été données en divers endroits plus ou moins à la même époque. Les promenades ombragées par des rangées d'arbres étaient ainsi un élément typique des aménagements de jardins baroques. Présents particulièrement en France et en Allemagne, on en trouve des exemples également en Suisse. D'autre part, des rangées d'ormes étaient plantées dans les campagnes – sous l'ordre des autorités – car leur bois était utile à la fabrication des affûts de canons. Cette double fonction entre esthétique et pragmatisme a permis aux allées de se répandre au XVIII^e siècle – et avec encore plus de force avec l'aménagement des premières chaussées au XIX^e siècle – à travers les paysages européens. Dans les régions de culture d'arbres fruitiers, les rangées de fruitiers faisaient partie du paysage typique au début du XIX^e siècle.

Avec l'intensification du trafic motorisé et de la construction de routes dès les années 1950, l'importance des allées a massivement changé. D'innombrables arbres de bord de routes ont été victimes de l'élargissement des voies ou se sont retrouvés si près de la chaussée qu'ils sont devenus un risque pour le trafic. Lors de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est bien plus de la moitié des allées qui ont disparu en Suisse comme en France ou en Allemagne. Les arbres restants sont pour la plupart en mauvais état, l'effectif est largement vieillissant, les arbres souvent endommagés par des collisions et affaiblis par les gaz d'échappement et le salage hivernal des routes. Une grande partie des allées restantes se trouvent aujourd'hui englobées dans les zones urbanisées, où leur valeur ornementale est appréciée. Elles ont largement disparu des paysages cultivés qui ont été sujets à des améliorations foncières.

La nécessité de soutenir les allées en tant qu'éléments paysagers est reconnue également par le Fonds suisse pour le paysage, qui a lancé début 2006 une campagne dans ce sens. De nombreuses allées,

rangées d'arbres et plantations de régénération ont déjà pu être réalisées dans ce cadre. De tels projets permettent aussi de sensibiliser la population et les acteurs de l'aménagement du territoire à la problématique des allées.

Bien qu'il n'existe pas d'inventaire des allées dignes de protection au niveau national, des objets isolés sont recensés dans l'inventaire des sites construits à protéger ou dans l'inventaire des voies de communication d'importance nationale. Du point de vue légal, les allées ne sont prises en considération que de façon très marginale. C'est ainsi que seules des contributions fédérales très faibles sont prévues pour les allées paysagères dans l'Ordonnance sur les paiements directs, et qu'une protection légale n'est prévue que partiellement dans certains cantons.

Un exemple remarquable de la façon dont les allées peuvent marquer le paysage est constitué par le Val-de-Ruz, dans le canton de Neuchâtel. Une grande partie des anciennes allées de poiriers et de peupliers qui caractérisent la vallée ont pu ici être conservées. Les allées du Val-de-Ruz sont documentées depuis le XVIII^e siècle déjà. Autour de 1900, une intervention politique entraîne la plantation de poiriers le long des routes cantonales qui relient les différents villages. Le résultat en a été un impact fortement structurant des allées dans le paysage ouvert de la vallée marqué surtout par l'agriculture.

En collaboration avec le Fonds suisse pour le paysage et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, EcoRéseaux Val-de-Ruz s'efforce de conserver et de compléter les allées restantes. Dans le cadre de ce rapport, le Val-de-Ruz sert de région modèle pour la définition du « paysage d'allées » en tant que type de paysage caractérisé principalement par la présence marquante d'allées et de rangées d'arbres. Les paysages d'allées sont ainsi en règle générale des paysages cultivés ouverts, pauvres en forêts, où les allées assument une fonction structurante et esthétique.

Cette définition peut être attribuée à certains paysages des nouveaux Länder allemands, de France ou encore de Pologne. Désigner en Suisse d'autres exemples de paysages d'allées est actuellement assez difficile. Il existe toutefois des paysages qui correspondent aux critères paysagers et structurels et pourraient entrer en considération comme paysages d'allées potentiels futurs.

En particulier pour les paysages largement ouverts et pauvres en structures du plateau, l'idée d'y développer un paysage d'allées paraît tout à fait faisable et digne d'intérêt.

L'allée en tant qu'objet naturel et culturel important historiquement est un élément de valeur de nos paysages cultivés. Pour soutenir et encourager la conservation et le développement des allées, la dernière partie du rapport propose des recommandations de mesures à différents niveaux. D'une part il est important d'accroître l'acceptation des allées face au trafic automobile et de développer des stratégies pour améliorer la sécurité du trafic le long des allées. La sensibilisation et le soutien en particulier des acteurs de l'agriculture pourrait aboutir à la nouvelle plantation de davantage d'allées, par exemple de variétés rares d'arbres fruitiers à haute tige. Une autre piste à examiner serait l'utilisation du potentiel touristique de « routes des allées » ou de paysages d'allées. Finalement, un renforcement de la position des allées dans les législations de protection et dans les aménagements du territoire et les concepts de développement régionaux est souhaitable.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé | 1 |
| Liste des figures..... | 4 |
| Avant-propos..... | 5 |
| 1 Allées, rangées d'arbres, arbres en bord de route – bases théoriques | 6 |
| 1.1 Etymologie et définition..... | 6 |
| 1.2 Histoire des allées en Europe | 7 |
| 1.3 Histoire des allées en Suisse | 11 |
| 2 Fonctions et typologies..... | 18 |
| 2.1 Fonctions et typologies des allées..... | 18 |
| 2.2. Typologies | 21 |
| 2.2.1 Typologie morpho-structurelle..... | 21 |
| 2.2.2 Typologie culturelle, de nature historique ou géographique | 23 |
| 3 Les allées sous pression – menaces et recul | 30 |
| 4 Tentative d'état des lieux..... | 33 |
| 5 Perspectives actuelles et possibilités d'action | 36 |
| 5.1 Directives légales et instruments | 36 |
| 5.1.1 Inventaires fédéraux | 36 |
| 5.1.2 Lois cantonales sur la protection de la nature et du paysage..... | 39 |
| 5.1.3 Lois sur les routes et les constructions..... | 42 |
| 5.1.4 Législation sur l'agriculture et les forêts | 44 |
| 5.2 Projets et campagnes pour la conservation et la revitalisation de la tradition des allées.... | 47 |
| 6 Le "paysage d'allées" | 49 |
| 6.1 Définition | 49 |
| 6.2 Les paysages d'allées en Suisse et en Europe | 49 |
| 6.3 Le Val-de-Ruz comme région modèle | 52 |
| 6.3.1 Les allées du Val-de-Ruz | 52 |
| 6.3.2 Le Val-de-Ruz – un paysage d'allées?..... | 53 |
| 6.4 Une perspective – les paysages d'allées de demain | 55 |
| 6.5 Propositions et recommandations..... | 57 |
| 6.5.1 Acquisition des connaissances de base..... | 57 |
| 6.5.2 Encouragements et garanties aux niveaux institutionnel et légal..... | 57 |
| 6.5.3 Coopérations et actions potentielles pour la promotion, la sensibilisation et le renforcement de l'acceptation des allées | 58 |
| Bibliographie | 61 |

Liste des figures (illustrations : archives SL-FP (P. Tartaro) ou selon indication de la source)

| | |
|--|----|
| Fig. 1: Allée près de Jussy (GE) | 6 |
| Fig. 2: « Regina Viarum » – rangée de conifères le long de la Via Appia Antica (source : lessi 2006 < http://www.flickr.com/photos/jesst7/217346217/ >)..... | 7 |
| Fig. 3: Les jardins de Versailles, avec leurs allées géométriques, sur un plan du XVIII ^e siècle (Delagrive 1746, source : Wikimedia Commons 2008)..... | 8 |
| Fig. 4: Allée principale reconstituée du château de Waldegg | 11 |
| Fig. 5: L'allée du château de Steinbrugg relie le château à l'Aar, sous forme de promenade | 11 |
| Fig. 6: Par endroits, la Fegetzallee, à Soleure, compte toujours quatre rangées d'arbres..... | 12 |
| Fig. 7: Un lieu de détente apprécié depuis près de 500 ans : la Münsterplattform et sa promenade..... | 12 |
| Fig. 8: L'allée du Neue Aargauerstalden, à Berne | 13 |
| Fig. 9: Extrait de l'aquarelle « Aussicht vom Bantigerhubel gegen Bern » réalisée vers 1800 (source : Historische Verkehrswege des Kantons Bern, IVS)..... | 13 |
| Fig. 10: La Papiermühlestrasse près du Stade de Suisse..... | 14 |
| Fig. 11: Meindert Hobbema : « L'allée de Middelharnis », 1689..... | 15 |
| Fig. 12: Van Gogh: «Allée de peupliers en automne», 1884; Edvard Munch: «Enfants dans l'allée», 1906..... | 16 |
| Fig. 13: Ferdinand Hodler: « La route d'Evordes », vers 1890 (Museum Oskar Reinhart) | 16 |
| Fig. 14: Allées à dispositions parallèle et alternée, Schwand bei Münsingen (BE) (source: Google Earth)..... | 22 |
| Fig. 15: Allée principale du château d'Oberdiessbach (BE)..... | 23 |
| Fig. 16: Allée latérale de poiriers du château de Waldegg (SO), récemment complétée..... | 23 |
| Fig. 17: Allée d'accès à la clinique psychiatrique de Münsingen et allée nouvellement aménagée le long de la route d'accès à l'établissement pénitentiaire de Witzwil (BE)..... | 24 |
| Fig. 18: Allée de tilleuls le long du chemin de croix de la chapelle des Marches, à Broc (FR)..... | 24 |
| Fig. 19: Allée de peupliers menant au domaine de Favaule, près de Broc (FR)..... | 25 |
| Fig. 20: Allée dans le cimetière de Schosshalde, à Berne (comme sous-type des allées de parcs publics) | 26 |
| Fig. 21: Rangées d'arbres structurant fortement le paysage, dans le Val-de-Ruz (NE)..... | 27 |
| Fig. 22: Une allée de liaison reliant deux domaines, près de Lajoux (JU)..... | 27 |
| Fig. 23: Arbres fruitiers en bord de route sur la Reichsstraße vers Melk (Autriche), autour de 1900 (source: Wikimedia Commons)..... | 28 |
| Fig. 24: Rangée de peupliers dans la plaine drainée en amont d'Yverdon-les-Bains (VD) | 29 |
| Fig. 25: Carte Siegfried (vers 1880) et carte actuelle des environs de Boudevilliers (NE) :..... | 31 |
| Fig. 26: L'îlot défriché de Litzibuech (AG) vers 1880, une vue aérienne de 1931, un extrait de carte en 1955 après les mesures d'amélioration foncière, et l'état actuel, en 2006 (source: Swisstopo) | 32 |
| Fig. 27: Carte des sites d'allées caractéristiques en Suisse | 33 |
| Fig. 28: L'une des plus anciennes représentations du paysage de bocages avec des plantations linéaires d'arbres au bord du Lac Léman, détail du tableau "La pêche miraculeuse" de Konrad Witz (1444)..... | 34 |
| Fig. 29: extrait de la carte ISOS de Bulle FR avec les allées recensées (ISOS 2008)..... | 37 |
| Fig. 30: allée figurant à l'inventaire ISOS à Bulle (Rue de Bouleyres) | 37 |
| Fig. 31: L'ancienne Bolligenstrasse près de la clinique de Waldau est inventoriée aussi bien comme voie de communication historique que dans le contexte d'un site construit d'importance nationale..... | 37 |
| Fig. 32: Nouvelles plantations le long du tronçon de route historique de La Gara au Carrefour de Sionnet avec son effectif parfois monumental de chênes. | 38 |
| Fig. 33: Extrait du concept des allées de la Ville de Zurich, 1991 (source: www.stadt-zuerich.ch , 10.10.08) | 44 |
| Fig. 34: Allée et mur de pierres sèches sur le chemin de la Chapelle de la Monse (Charmey FR) | 47 |
| Fig. 35: vue historique des rangées de peupliers dans la vallée du Rhône près de Rarogne (source: Steiner, vers 1910) | 48 |
| Fig. 36: Yverdon-les-Bains (carte de 1757, source: collection Ryhiner, Zentralbibliothek Bern) | 50 |
| Fig. 37: L'édition de 1880 de la carte Siegfried documente les allées du Val-de-Ruz..... | 53 |
| Fig. 38: Le Val-de-Ruz, un paysage cultivé structuré par les rangées d'arbres..... | 54 |
| Fig. 39: Les allées présentes dans la vallée de la Limpach témoignent de l'impact marquant des rangées d'arbres dans un paysage cultivé ouvert..... | 55 |

Avant-propos

Les allées sont un élément très particulier de notre paysage cultivé. Elles accompagnent les chemins et marquent le paysage, et leur forme et fonction sont l'expression de particularités régionales. C'est ainsi que dans le Val-de-Ruz des rangées de poiriers ont été plantées à la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion du Conseiller d'Etat neuchâtelois Charles-Alfred Petitpierre-Steiger afin de produire du cidre. Dans son « Etude sur les moyens à employer pour procurer à la classe ouvrière une boisson saine, abondante et bon marché », il soutient la thèse selon laquelle la plantation systématique d'arbres fruitiers et le cidre qui pourra être produit à partir de leurs fruits devrait permettre une diminution de la consommation d'alcool dans la région. Comme ces allées dans le canton de Neuchâtel, les allées coupe-vent dans la vallée saint-galloise du Rhin et les allées de peupliers « napoléoniennes » de la vallée du Rhône racontent leur histoire. Il est nécessaire de traiter de façon adéquate et soigneuse ces témoins importants du passé. La présente étude de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) résume l'histoire des allées en Europe et en Suisse, décrit leurs différentes fonctions et en propose une typologie, discute du concept de « paysage d'allées » et montre de quelle façon il serait possible de stopper le déclin progressif des allées. Il est important de développer une protection conséquente des allées en se basant sur des inventaires cantonaux des allées (encore à développer), et donner à nouveau davantage de place à ces éléments paysagers de valeur dans l'espace routier.

En Suisse, le Fonds paysage suisse (FSP) apporte une grande contribution à la promotion des allées. Grâce à la campagne du FSP pour les allées, des aides financières à hauteur de 2,9 millions de francs ont pu être allouées depuis 2006 à 78 projets dans 16 cantons, permettant la plantation d'environ 12'000 arbres. Ce sont déjà plus de 5'000 arbres qui ont pu être plantés durant les 2 premières années de la campagne. L'impact de cette initiative pour le "paysage d'allées" suisse est sensible.

La FP saisit l'occasion de la présente étude pour proposer la vision magnifique de faire du Plateau un paysage d'allées, et ouvre publiquement la discussion. La force des arbres viendrait sur le Plateau contrebalancer le béton du monde moderne et jouer un rôle de compensation écologique dans les zones urbanisées. Une perspective d'avenir pour les allées.

Nous remercions l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour son soutien financier, et l'équipe du Fonds suisse pour le paysage (FSP) pour sa fructueuse collaboration.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION
ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (FP)

Stefan Kunz

1 Allées, rangées d'arbres, arbres en bord de route – bases théoriques

1.1 Etymologie et définition



Fig. 1: Allée près de Jussy (GE)

Le terme d'« allée » provient du verbe « aller ». Ce substantif est utilisé en France depuis la fin du XIII^e siècle et désigne d'abord des voies et des promenades bordées d'arbres, de haies, de murets, etc. dans le contexte d'un jardin d'agrément ou d'une propriété.¹ (Wimmer 2006 : 14). En français et en anglais (« alley »), ce terme désigne également des couloirs à l'intérieur de bâtiments. Ce n'est qu'après la Guerre de Trente ans, à la fin du XVII^e siècle, avec sa reprise dans la langue allemande, que le terme d'« Allee » est utilisé pour désigner une voie bordée de rangées parallèles d'arbres. En France, cet usage n'est pas aussi spécifique. Ainsi, une rue bordée d'arbres dans une ville ou menant à un domaine est appelée « avenue ». Comme pour « allée », il s'agit d'une substantification, cette fois-ci du verbe « venir ». L'avenue est d'abord une voie d'accès à une demeure ou à un château. Le terme « promenade » (du verbe « promener ») est lui aussi lié au contexte des jardins d'agrément et désigne, à partir du XVI^e siècle, un chemin destiné à la promenade, aménagé dans un jardin. Ces derniers termes ont également été repris dans la langue allemande, ce qui montre l'influence de la France dans le développement de l'aménagement des jardins et du paysage.

Aujourd'hui, le terme allée désigne des routes ou des chemins bordés d'arbres des deux côtés. Les paysagistes français de l'époque baroque avaient une définition beaucoup plus restrictive de l'allée². C'est ainsi que des directives détaillées ont été formulées sur la longueur et les proportions idéales d'une allée. Certains exigeaient même que les arbres soient tous de la même essence, qu'ils soient tous taillés de la même manière, que l'allée soit parfaitement rectiligne ou encore qu'elle se dirige vers un ouvrage particulier (Vereinigung der Landesdenkmaklpfleger 2000 : 9). Une définition aussi étroite exclut toutefois de nombreux peuplements en bord de route et ne rend pas compte de la diversité effective des allées. Dans le cadre du présent rapport, le terme « allée » désigne une voie de circulation bordée d'arbres des deux côtés et le terme « rangée d'arbres » une voie de circulation bordée d'arbres d'un seul côté³. Les différents types d'allées ainsi que les cas limites sont traités de manière détaillée dans le chapitre « Typologie ».

¹ Y compris, par analogie, les chemins creux et les allées couvertes.

² Par exemple Boyceau, Morin, Liger ou Dezallier (Wimmer 2006: 19).

³ Cela comprend aussi bien des sentiers pédestres et des pistes cyclables que des routes et des canaux. Le critère distinctif par rapport à d'autres plantations d'arbres linéaires est constitué par l'élément de mobilité, qui est clairement reconnaissable pour les allées et les rangées d'arbres.

1.2 Histoire des allées en Europe

La pratique consistant à planter des arbres de long de voies de circulation est nettement plus ancienne que les termes utilisés de nos jours pour la désigner. Il existe des témoins d'anciennes allées datant de l'Antiquité notamment en Egypte, en Perse, en Grèce et dans l'Empire romain. La noblesse égyptienne s'offrait le luxe de palais, de temples ou d'allées ombragées. Des représentations d'allées de palmiers et de figuiers ont été trouvées dans des tombeaux du II^e siècle av. J.-C. Les allées destinées à des processions avaient également une fonction culturelle (Degmair 2002 : 15).

Dans la Rome antique, des rangées d'arbres étaient plantées non seulement le long de promenades en ville et de chemins de jardins, mais aussi le long de certains tronçons de grands axes routiers. La Via Appia, qui était un important axe commercial dès 312 av. J.-C., relie Rome à Brindisi, ce qui représente une distance de 539 kilomètres. Bordée de trottoirs, de pins offrant de l'ombre et de tombeaux, elle a gardé jusqu'à nos jours sa réputation de « Regina Viarum » – la reine des routes (Bundesumweltministerium 2008).



Fig. 2: « Regina Viarum » – rangée de conifères le long de la Via Appia Antica
(source : lessi 2006 <[http ://www.flickr.com/photos/jesst7/217346217/](http://www.flickr.com/photos/jesst7/217346217/)>)

Le Moyen Age ne nous a pratiquement pas laissé de documents relatifs à des allées. D'une manière générale, il semble qu'on n'ait pas accordé une grande importance à la construction routière, durant cette époque. On peut donc supposer que la tradition de l'allée a plutôt eu tendance à se perdre dans l'Europe du Moyen Age.

L'allée a connu une renaissance durant l'époque du même nom en tant qu'élément architectural des jardins. Parallèlement à la « découverte » de la perspective dans la peinture, l'utilisation d'effets d'optique a pris une place grandissante dans l'aménagement des jardins (Wimmer 2006 : 14). Dans l'Italie de la Renaissance, les maisons de maître et leurs jardins aux structures très géométriques ont été dotés de lignes de vision. A côté de rangées de colonnes, des allées de cyprès et de pins donnaient un certain prestige aux chemins d'accès à des domaines privés et offraient des promenades ombragées (Vereinigung der Landesdenkmaklpfeger 2000 : 9). La Villa Quaracchi (milieu du XV^e s.), à Florence, et les grands jardins de la Villa Montalto, à Rome (début du XVI^e s.) sont considérés comme des exemples

précoces d'allées de la Renaissance. Dans cette dernière, on a déjà utilisé des éléments typiques de l'époque baroque comme les croisements d'allées et les pattes d'oie⁴.

D'Italie, le « style architectural des jardins » est exporté en France, où il est perfectionné et élevé au rang de norme. Le roi Charles VIII de France aurait particulièrement apprécié la beauté des jardins italiens lors de la première campagne française en Italie, à la fin du XV^e siècle. C'est lui qui introduisit l'allée comme élément architectural en France, où les rangées d'arbres ne servaient, jusque là, que d'éléments de délimitation (Naef 2004 : 6). Dans les jardins strictement géométriques de l'époque baroque, les allées sont devenues les éléments architecturaux dominants. Les jardins du Château de Versailles, conçus par André Le Nôtre pour le roi Louis XIV, en sont un exemple monumental. Le style baroque représenté par Le Nôtre a servi de référence aux jardins d'Europe du XVII^e siècle.

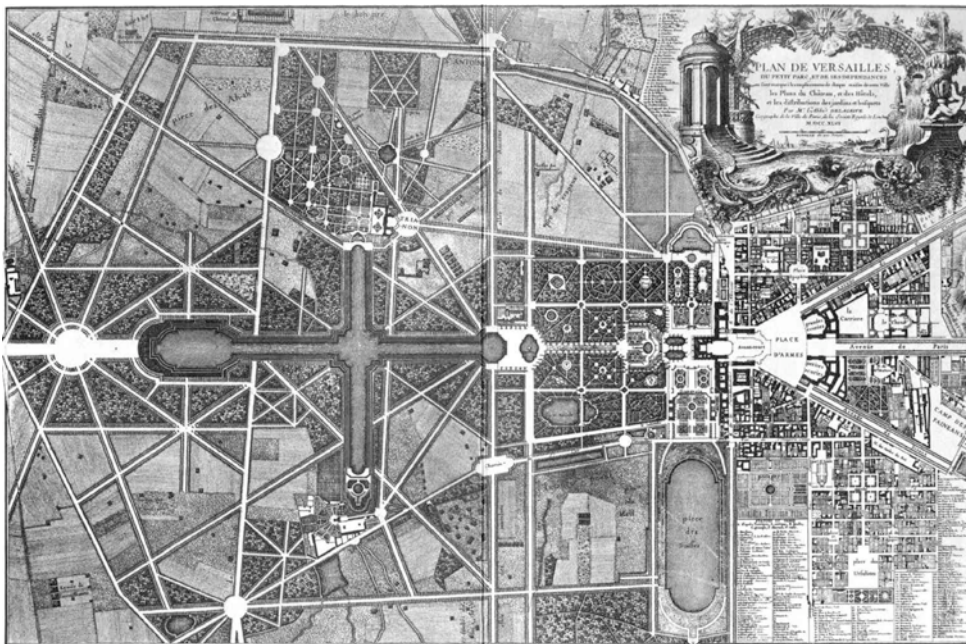


Fig. 3: Les jardins de Versailles, avec leurs allées géométriques, sur un plan du XVIII^e siècle (Delagrive 1746, source : Wikimedia Commons 2008).

Avec l'époque baroque, les premières rangées d'arbres étaient également plantées dans les villes, inspirées qu'elles étaient des allées décoratives des demeures seigneuriales. A Paris et dans beaucoup d'autres villes d'Europe, des promenades bordées d'arbres étaient aménagées à la place des anciens remparts. Les allées servaient également d'axe de communication entre les châteaux et la ville.

L'exportation des allées décoratives hors des jardins a constitué un pas important vers l'aménagement du paysage rural. En France, les Pépinières Royales témoignaient également des efforts des monarques de mettre en œuvre l'art du jardin à grande échelle et de tendre vers un aménagement paysager intégral et « absolutiste » (Bourgerie et al. 1988 : 12 et Degmaier 2002 : 17). L'allée Hellbrunner, à Salzbourg, longue d'environ 2,5 km et réalisée entre 1612 et 1618, est considérée comme l'une des allées seigneuriales les plus anciennes d'Europe centrale (Bundesumweltministerium 2008 : 6).

⁴ Les pattes d'oie sont des éléments paysagers particulièrement appréciés pendant l'époque baroque. Ce sont généralement trois axes disposés en rayons et convergeant vers l'entrée d'une demeure (p.ex. dans la partie droite de la fig. 3).

Durant les XVI^e et XVII^e siècles, les rangées d'arbres décoratives n'étaient pas les seules à être exportées des jardins dans le paysage. A partir du XVI^e siècle, des allées sont également aménagées pour des raisons militaires et économiques. Depuis la fin du Moyen Age, la France souffrait d'une grave pénurie de bois (Arbres et Routes 2007). La plantation d'arbres le long des routes a permis de produire du bois comme ressource importante d'énergie et de matériaux de construction, tout en stabilisant et en ombrageant les voies de communication. A cette époque, la plantation d'allées était une opération économiquement rentable : les coûts de plantation d'une allée étaient compensés, 40 ans plus tard, par des recettes cinq fois plus élevées (Bourcery et al. 1988 : 9). On sait également qu'en 1552, Henri II avait ordonné de planter le plus possible d'ormes le long des chemins et des voies publics. Le bois d'orme convient particulièrement bien pour la réalisation d'affûts de canon. Les allées étaient également considérées comme des axes routiers plus efficaces. Frédéric le Grand estimait que les routes devaient être bordées d'arbres, parce que, sinon, les soldats se fatiguaient trop vite pendant leurs longues marches (Bundesumweltministerium 2008). Le même raisonnement a motivé Napoléon I^{er}, au XIX^e siècle, à planter systématiquement des arbres le long des principaux axes stratégiques. Les allées de peupliers – des arbres à croissance rapide – devaient permettre à ses troupes de se déplacer plus efficacement⁵. Napoléon a contribué à la réputation des peupliers d'Italie comme arbre idéal en bord de route. Les routes bordées d'arbres sont visibles de loin et permettent de se repérer plus aisément, elles dispensent de l'ombre en été, tout en restant suffisamment ensoleillées pour sécher rapidement après la pluie. Une explication anecdotique provenant de milieux médicaux prétend que la traversée rapide de ses allées de peupliers permettait à Napoléon de se mettre dans un état pré-épileptique, particulièrement favorable à son génie (Degmair 2002).

Au XVIII^e siècle, l'histoire des jardins est marquée par le passage du style géométrique au style « naturaliste » anglais. La Révolution française s'accompagne d'un changement fondamental de valeurs dans la société. Le désir général d'égalité et de liberté s'étend également à l'art de la conception des jardins. Dans ce sens, le style du jardin naturaliste, venu d'Angleterre, devait exprimer une « naturalité » la plus parfaite possible. L'ordre et la géométrie étaient remplacés par des tracés sinueux et une végétation proche de l'état naturel. L'acceptation des allées comme élément paysager n'était pas sensiblement réduite par ce changement. Ainsi, dans sa « Theorie der Gartenkunst » publiée en 1779, C. L. Hirschfeld déconseille la plantation d'arbres selon une géométrie rigide, mais regrette la destruction d'allées existantes et se montre, au contraire, favorable à leur maintien (Mader 1997 : 6). Souvent, des allées étaient utilisées pour circonscrire les jardins anglais (Degmair 2002 : 24). On vit également des jardins qui combinaient ces deux styles, apparemment opposés.

A côté des jardins, les développements dans la construction routière au XVIII^e siècle ont jeté les bases de la conquête du paysage par les allées. Les nouvelles routes « en dur » étaient insensibles à l'humidité et aux feuilles mortes, de sorte que plus rien ne s'opposait à la plantation d'arbres en bord de route. C'est ainsi que des allées sont plantées dans le cadre des premiers programmes de plantation systématique au bord des routes – appelées chaussées. En Prusse, Frédéric le Grand a par exemple ordonné une plantation systématique au bord des routes (Degmair 2002 :7). A cette époque, les allées re-

⁵ Des témoins des allées napoléoniennes sont également visibles en Suisse, notamment dans la vallée du Rhône.

présentent une combinaison idéale entre esthétique et utilité. Elles offrent aux voyageurs des axes routiers efficaces, de l'ombre bienvenue, la protection contre la pluie et la neige, et permettent de se repérer plus facilement, notamment en hiver. La citation suivante, datant de 1759, est extraite d'un traité sur la construction routière : « L'ornementation la plus noble des routes de campagne actuelles est constituée par de belles allées d'arbres, qui dispensent un ombrage bienvenu aux voyageurs. » (Doswald et al. 2006 : 36).

En France, c'est surtout au XIX^e siècle qu'on s'est mis à planter systématiquement les bords de routes. Bourgery et Castaner voient dans le centralisme français un facteur important pour la grande densité d'allées routières en France – la plantation d'allées devient une entreprise nationale à caractère politique. Elle traduisait la volonté de l'administration centrale d'illustrer concrètement l'unité territoriale et de souligner sa puissance politique : « Le beau était utilisé pour assurer le pouvoir » (1988 : 14). Les allées représentaient, ici, un symbole de puissance et de richesse de l'Etat consolidé. Dans certaines régions d'Allemagne, des rangées d'arbres fruitiers ont été plantées le long de routes sur ordre de seigneurs. D'un côté, les arbres fruitiers étaient importants comme source de nourriture, de l'autre, ils n'étaient pas assez précieux pour leur sacrifier des terres arables (Degmair 2002 : 35).

Pour résumer, on peut dire que les allées sont passées progressivement du jardin à la ville, puis de la ville à la campagne. Avec leurs quelque 400 ans d'histoire, les allées rurales sont par conséquent un élément paysager relativement récent.

1.3 Histoire des allées en Suisse

L'histoire des allées en Suisse est, pour l'essentiel, parallèle à celle décrite ci-dessus, mais dans des proportions plus modestes. La plantation et la délimitation de voies au moyen de haies de buissons et d'arbres est une pratique très ancienne, en Suisse⁶. Dans un premier temps, on a toutefois reproché aux haies de ralentir l'assèchement des routes non goudronnées, en raison de l'ombre qu'elles y jetaient. D'anciens règlements des cantons de Berne et de Soleure relatifs aux voies, qui fixaient la distance minimale entre la plantation et la route, montrent notamment que les arbres en bord de route étaient controversés jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (Doswald et al. 2006 : 35). Ce n'est qu'avec l'avènement des routes en dur, au cours du XVIII^e siècle, que cette réserve perdit tout fondement. Les nouvelles routes étaient insensibles à l'humidité et aux feuilles mortes. Les allées ont alors également pu conquérir la campagne suisse.

Des étapes importantes de l'histoire des allées en Suisse sont constituées par les capitales baroques de Soleure et de Berne. Soleure est devenue le siège de l'ambassade française en 1530. Cela a, d'une part, permis à la ville d'accéder une certaine prospérité et, d'autre part, imprimé l'influence française sur l'évolution de la ville. C'est ainsi que Soleure a adopté relativement tôt le style baroque pour ses bâtiments et ses jardins, et a doté ses châteaux et ses demeures d'allées d'accès, certes relativement modestes. De beaux exemples sont constitués par les châteaux de Steinbrugg et de Waldegg (Doswald 2006 :35).



Fig. 4: Allée principale reconstituée du château de Waldegg

Fig. 5: L'allée du château de Steinbrugg relie le château à l'Aar, sous forme de promenade

A la même époque, on aménagea des promenades en ville, comme la Fegetzallee, dotée de quatre rangées d'arbres. On estime que certains tilleuls de cette allée ont plus de 270 ans.

⁶ Il convient toutefois de distinguer clairement les haies de buissons des allées d'arbres.



Fig. 6: Par endroits, la Fegetzallee, à Soleure, compte toujours quatre rangées d'arbres

Les allées ont également une histoire relativement ancienne en ville de Berne, par rapport aux autres villes suisses, à commencer par les promenades. La première d'entre elles, faite de tilleuls, a été aménagée vers 1530 déjà sur la Münsterplattform. Auparavant, cet endroit était occupé par un cimetière, puis par un jardin d'agrément dès 1503. Au cours du XVIII^e siècle, les tilleuls ont été remplacés par des marronniers (Bolliger et Schneider 2003 : 50).



Fig. 7: Un lieu de détente apprécié depuis près de 500 ans : la Münsterplattform et sa promenade

L'Engallee, qui compte plusieurs rangées d'arbres et est devenue un but d'excursion apprécié, a été aménagée vers 1740. D'autres allées conçues comme promenades ont été aménagées au cours du XVIII^e siècle à la Kleine Schanze, à la Falkenplatz et au Rosengarten.

1740 voit la publication du premier règlement sur les voies du canton de Berne, dont le but était d'améliorer sensiblement le réseau des routes principales. Celui-ci a été à l'origine d'un programme de construction routière étendu et exemplaire. Les nouvelles pénétrantes ont été systématiquement bordées d'arbres dès le milieu du XVIII^e siècle. Sur les anciennes représentations, les allées sont disposées en étoile autour de la ville. Ces plantations ont été favorisées par un décret de 1757 du Conseil de guerre de la République bernoise, qui imposait la plantation des deux côtés des pénétrantes avec des

essences se prêtant à des usages militaires. Le bois d'orme, de frêne et de marronnier convient particulièrement bien pour la réalisation d'affûts de canon, ce qui a favorisé ces essences stratégiques⁷.



Fig. 8: L'allée du Neue Aargauerstalden, à Berne

Les anciennes pénétrantes ont, pour la plupart, été absorbées par l'extension des villes. Elles sont devenues des allées urbaines ou de liaison, et ont perdu une grande partie de leur caractère d'élément paysager (visible, p. ex., sur l'aquarelle « Aussicht vom Bantigerhubel gegen Bern » - vue de la colline du Bantiger vers Berne). En 1926, Mumenthaler (1926 : 59) décrit la Bolligenstrasse comme « l'une des allées les mieux conservées et les plus belles de Berne ». Cela, notamment, parce qu'elle « traverse une région [...] non construite ». Même si la Bolligenstrasse dispose aujourd'hui encore d'allées bien conservées, son côté « non construit » s'est largement perdu. Dès le début du XX^e siècle, de grandes parties de l'allée côté Berne ou côté campagne sont décrites comme dégradées ou disparues. Dans ce sens, Mumenthaler souligne déjà l'importance d'une protection efficace des anciennes allées bernoises.



Fig. 9: Extrait de l'aquarelle « Aussicht vom Bantigerhubel gegen Bern » réalisée vers 1800. On voit bien les pénétrantes disposées en étoile autour de la ville (source : Historische Verkehrswege des Kantons Bern, IVS).

⁷ Mumenthaler (1926 : 31) estime que le choix des essences répondait à des impératifs militaires, mais que la disposition des arbres était dictée par des considérations esthétiques.



Fig. 10: La Papiermühlestrasse près du Stade de Suisse. Autrefois des allées le long de pénétrantes en rase campagne, aujourd'hui routes d'agglomération fortement urbanisées et à grand trafic. En 1926, Mummenthaler décrit la Papiermühlestrasse comme relativement intacte : « Cette allée aussi présente de nombreux beaux arbres, notamment des ormes, dont certains [...] atteignent une circonférence de 4,70 m à hauteur de poitrine. Comme élément perturbateur, il cite uniquement une ligne téléphonique, dont les isolateurs « ressortent ostensiblement ».

A côté d'aspects militaires, des raisons purement pragmatiques ont également été déterminantes pour la plantation d'allées. Au XIX^e siècle, on demande des allées d'arbres fruitiers. Dès la fin du XVIII^e siècle, le publiciste allemand Johann G. Heinzmann note, dans sa « Beschreibung der Stadt und Republik Bern » : « [...] la plantation le long des voies n'y est pas aussi répandue que dans les provinces du sud de l'Allemagne ; la raison à cela étant souvent liée au sous-sol rocheux. Mais on remarque partout une grande quantité d'arbres fruitiers, non seulement dans les prés et les vergers alentour, y compris sur les hauteurs, mais aussi le long des routes d'accès à certaines villes, et notamment de Berne, qui sont bordées jusque très loin de fruitiers à haute tige » (cité par Mummenthaler 1926). La plantation d'allées d'arbres fruitiers est alors entreprise à grande échelle. En 1895, le « Rapport sur la plantation d'arbres fruitiers le long des routes du canton » fait état de la plantation de plus de 27'000 plants dans le canton de Berne (Bolliger et al. 2003).

Une curiosité historique est constituée par la plantation d'allées de mûriers pour l'élevage de vers à soie au XVIII^e siècle. Dès 1760 environ, l'Aargauerstalden était entouré de mûriers. Alors qu'il en existe encore quelques-unes en Allemagne³, on n'en trouve plus guère en Suisse.

Dans l'inventaire du service d'horticulture bernois réalisé en 1919, on comptait encore 3'116 arbres d'allées en ville de Berne (sur une longueur totale d'environ 15 km). Avec 1064 arbres, l'orme représentait plus du tiers de l'effectif. Ce n'est qu'à la fin des années 1920 que le champignon ophiostoma s'est répandu en Europe, provoquant la « mort des ormes ».

D'une manière générale, la tradition des allées est plutôt modeste, en Suisse, par rapport à nos voisins. Cela, notamment, en raison de l'absence de pouvoir central absolu. De ce fait, la Suisse n'a repris les allées que tardivement et en tant que phénomène de mode. Seul l'aménagement de rangées d'arbres fruitiers le long de voies semble s'être répandu relativement tôt à l'échelle régionale, en Suisse. Ainsi, au

³ En 1742, Frédéric le Grand a ordonné, dans un édit, la plantation à grande échelle de mûriers pour rendre la Prusse indépendante des importations de soie – à leur apogée, on comptait plus d'un million de mûriers en Prusse, la plupart le long de routes.

XVIII^e siècle, l'agronome français Jean-François Rozier recommande la plantation de cerisiers, de pommiers et de pommiers le long des routes, « comme dans plusieurs cantons de la Suisse » (Bolliger et al. 2003 : 51). (voir le commentaire sur la culture fruitière en bord de route, en chap. 3).

Commentaire : représentations d'allées dans l'art

Les représentations d'allées dans la littérature et la peinture renseignent sur les paysages d'autrefois, les types d'exploitations ainsi que les attitudes et les motivations de l'époque face à ces allées. Les allées sont un sujet récurrent, notamment dans les tableaux paysagers des XVII^e et XVIII^e siècles. Dans le tableau de Meindert Hobbema « Allee von Middelharnis » de 1689 (fig. 11), on voit clairement que les arbres de l'allée servent à la fois de « porte d'entrée » au village et de ressource économique. La forme des arbres indique qu'ils ont été utilisés comme source de bois.



Fig. 11: Meindert Hobbema : « L'allée de Middelharnis », 1689

Les allées sont des sujets de peinture appréciés en raison de leur fort effet de perspective. Ainsi, on retrouve régulièrement des rangées d'arbres dans les œuvres de Sisley, Van Gogh ou Munch. Les représentations historiques des allées sont particulièrement intéressantes car elles offrent un aperçu diachronique d'une grande diversité de formes d'allées et de paysages et nous donnent une trace de la diffusion des arbres de bord de route dans le passé proche.

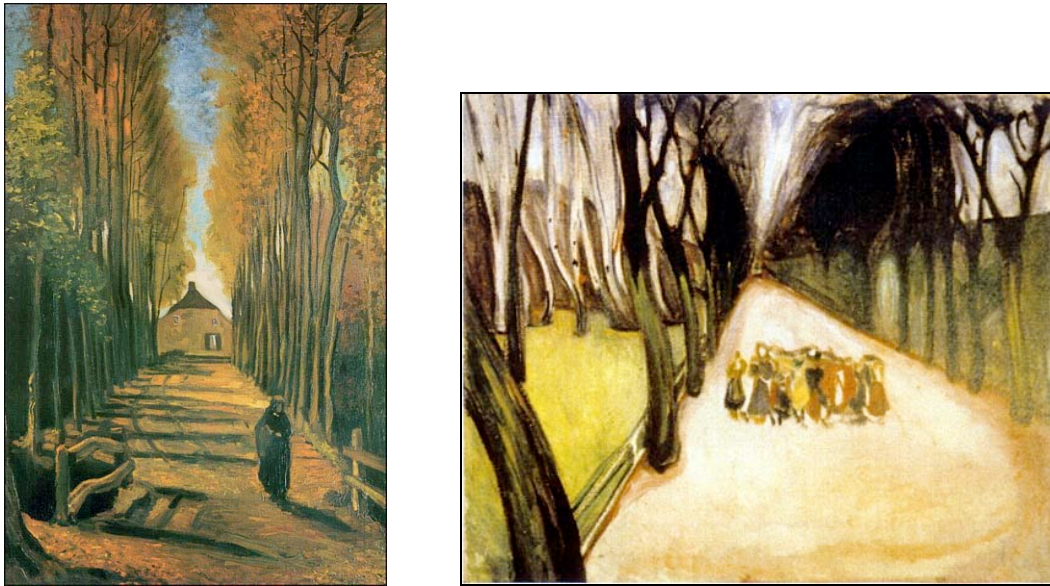


Fig. 12: Représentations d'allées par Van Gogh (« Allée de peupliers en automne », 1884) et Edvard Munch (« Enfants dans l'allée », 1906)



Fig. 13: Ferdinand Hodler: « La route d'Evordes », vers 1890, extrait du paysage de bocage genevois (Museum Oskar Reinhart)

On peut également relever de nombreuses citations d'allées dans des œuvres littéraires, principalement des récits de voyages, qui permettent de situer d'anciennes allées et de reconstituer les paysages anciens. Ainsi, dans le « Schweizerreise » (Voyage en Suisse) de Goethe écrit en 1797, on trouve dans la partie consacrée à la région allemande du Wurtemberg un grand nombre de descriptions d'allées d'arbres fruitiers et d'allées à plusieurs rangées d'arbres donnant accès à des demeures ou à des châteaux. En quittant le Wurtemberg sur la route de Schaffhouse au Gothard, Goethe ne décrit plus d'allées, mais des paysages de champs et de vignobles. Cela correspond aux représenta-

tions des peintres du XVIII^e siècle, qui ne montrent pratiquement pas d'allées en Suisse orientale et en Suisse centrale. Ce n'est qu'aux XIX^e et XX^e siècles que le nombre d'allées augmente là aussi.⁹ Certains récits lient les allées à des structures seigneuriales. Dans « Die Schwarze Spinne » (L'araignée noire) de Jeremias Gotthelf, la plantation en un mois d'une allée ombragée de 100 arbres, ordonnée par le maître d'un domaine, devient une tâche impossible à accomplir sans l'aide du diable.

A côté de mentions prosaïques, ce sont surtout les évocations poétiques d'allées qui soulignent leur caractère esthétique. Ainsi, l'allée d'automne dans « Herbsttag » (Jour d'Automne) de Rainer Maria Rilke écrit en 1902 devient un symbole de solitude :

« [...] »

Wer jetzt kein Haus hat, baut sich keines mehr.

Wer jetzt allein ist, wird es lange bleiben,

wird wachen, lesen, lange Briefe schreiben

und wird in den Alleen hin und her

unruhig wandern, wenn die Blätter treiben »

Qui n'a pas de maison ne s'en bâtira plus.

Qui maintenant est seul le restera longtemps

à lire et à veiller, à longtemps écrire

et à errer, inquiet,

de par les allées quand tombent les feuilles.

⁹ Les paysages de prés-vergers, tels qu'on les trouve actuellement en Suisse orientale, ne s'y sont développés, eux aussi, qu'à partir du XIX^e siècle.

2 Fonctions et typologies

2.1 Fonctions et significations des allées

Les allées présentent de nombreux liens avec la nature et la culture, et possèdent un grand nombre de fonctions, liées à l'évolution de leur approche au fil du temps. Alors que les allées avaient une fonction décorative dans les domaines du XVII^e et étaient considérées comme une optimisation des voies de communication au XVIII^e siècle, ce sont aujourd'hui à nouveau leur valeur esthétique et leur caractère historique qui dominent, à côté de leur valeur biologique et écologique. Ces différentes fonctions sont esquissées ci-après.

Esthétique et organisation de l'espace

Historiquement, les allées apparaissent d'abord comme un élément décoratif et d'organisation de l'espace. Cette fonction était, dans l'Antiquité comme aujourd'hui, la principale raison de l'aménagement d'une allée. Dans l'espace urbain, notamment, les allées sont aujourd'hui un élément urbanistique indispensable et très apprécié. C'est ainsi qu'en Suisse, la plupart des allées se trouvent actuellement dans un environnement urbain. En dehors des agglomérations, les allées permettent de structurer des espaces ouverts.

Economie

Le rôle économique des allées a connu un changement radical. Du XVII^e au XIX^e siècles, les allées représentaient des éléments importants pour l'économie locale en tant que fournisseurs de bois et de fruits, ainsi que comme axe de communication. La rationalisation de l'économie agricole et forestière, au cours du XX^e siècle, a supprimé cette fonction. Dans les paysages ruraux, les rangées d'arbres servent toujours de protection contre le vent. La commercialisation de produits de niche sous forme de fruits ou de bois d'allées serait envisageable dans les régions riches en allées.

Un autre secteur, dont l'importance économique est tout à fait essentielle pour la Suisse, vient tout juste de découvrir l'intérêt des allées : le tourisme. Le projet « Deutsche Alleenstrasse » montre clairement que l'esthétique des allées peut tout à fait être mise à profit. Dans les nouveaux Länder allemands ainsi que dans la Mazurie polonaise, les allées présentent un attrait qui est volontiers mis en avant. En Suisse, le Quellenhof, à Bad Ragaz, fait des allées un élément à part entière de sa publicité : « là où de majestueuses allées de peupliers annoncent une noble demeure dix kilomètres à l'avance » (www.myswitzerland.com).

Culture

Les allées représentent un héritage culturel en tant qu'élément important de l'histoire des transports et de l'urbanisme. Ce caractère patrimonial s'exprime tout particulièrement dans le contexte de châteaux et de jardins historiques. Par ailleurs, les allées témoignent également de l'évolution de l'aménagement du territoire.

Société et santé

Notamment dans l'environnement urbain, les allées sont souvent des lieux de rencontre et de détente appréciés. Des promenades aménagées, pour certaines, au XVII^e siècle déjà dans des lieux publics, restent aujourd'hui encore des zones de détente proches et de précieuses surfaces vertes. Elles permettent de faire de l'exercice, offrent un certain équilibre face aux facteurs de stress urbains et augmentent ainsi la qualité de vie. Dans les années 1970, Georges Pompidou a exigé le maintien des arbres au bord des routes, pour faire contrepoids au monde moderne dominé par le béton (Bourgery et al. 1988).

Un autre aspect sanitaire des allées est leur capacité à adsorber les poussières fines¹⁰. Du fait que les arbres « encerclent » l'espace routier, une grande partie des poussières fines émises par les véhicules à moteur sont adsorbées par leurs feuilles, d'où elles peuvent ensuite être lavées par la pluie.

Ecologie

Les aspects écologiques des allées ne sont reconnus qu'à partir de la fin du XX^e siècle. En particulier dans les espaces fortement urbanisés, les allées et les rangées d'arbres peuvent offrir des niches écologiques et des couloirs importants pour les petits animaux. Elles servent de lien entre des groupes de population qui seraient, sinon, isolés. Une étude réalisée aux Pays-Bas a montré que plusieurs espèces de chauves-souris se repéraient grâce à des structures linéaires comme des allées ou des haies, et qu'elles utilisaient le côté à l'abri du vent pour chasser (Kraft et al. 2006 : 77). De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent les allées comme couloirs verts entre différents espaces vitaux, ainsi que pour la recherche de nourriture. Les espèces nichant dans des arbres utilisent les allées pour la nidification (ibid : 78). Dans ce cadre, ce sont les allées de vieux arbres et d'essences ou de variétés rares qui sont les plus intéressantes. Des allées d'arbres fruitiers à haute tige de grande valeur peuvent être utilisées pour rehausser la valeur écologique de paysages agricoles.

Les critiques de la valeur écologique des allées concernent principalement les allées pauvres en structures naturelles et constituées d'espèces exotiques. Les fonctions écologiques et d'organisation de l'espace doivent cependant être considérées de manière complémentaire. Des allées homogènes à vocation architecturale peuvent rehausser et structurer l'espace urbain, alors que des allées hétérogènes et riches en structures naturelles disposées dans un paysage rural peuvent avoir une valeur écologique élevée (Frei et al. 1998 : 15). Les différentes fonctions ne devraient pas être évaluées pour soi, mais par rapport au contexte et aux besoins locaux.

Transports et mobilité

Les fonctions des allées liées aux transports polarisent à des degrés divers différents groupements d'intérêts. Alors que les associations automobiles et les organisations de prévention des accidents voient dans les allées principalement des sources de danger, les défenseurs des allées y voient une fonction positive comme ralentisseurs. Les allées soulignent également le tracé des axes routiers et annoncent très tôt des croisements. Dans la circulation urbaine, la séparation de la chaussée et des trottoirs est susceptible d'accroître la sécurité des piétons. Nous reviendrons de manière plus approfondie sur le débat relatif à la sécurité routière.

¹⁰ Une allée fermée pourrait filtrer 70% des poussières fines en été et environ 60% en hiver. La capacité d'adsorption augmente avec le volume du houppier (Alleenschutzgemeinschaft 2008).

Symbole et moyen de communication

Compte tenu de la grande diversité des allées en France, Bourgery et Castaner (1988) parlent également d'un « code de lecture » du paysage : « Les arbres marquent les événements de parcours. [...] les espèces utilisées varient suivant le temps en raison des besoins ou des modes et en fonction des sols. Ainsi a été créée une véritable signalétique végétale. »

Dans ce sens, les allées sont à comprendre comme éléments de lecture du paysage : elles améliorent la compréhension du paysage en annonçant la proximité d'une agglomération, d'un château ou d'un canal. Elles sont également un symbole d'identité territoriale. Les régions peuvent se différencier par le choix des essences, la taille des arbres ou leur disposition.

Les allées – un anachronisme ?

Les allées se sont développées à une époque où les transports se faisaient à faible vitesse et sur des routes non goudronnées (la route en dur ou « chaussée » ne s'impose qu'au milieu du XVIII^e siècle). A cette époque, elles représentent une amélioration considérable des voies de circulation, du fait que les arbres stabilisent le terrain avec leurs racines, dispensent de l'ombre en été et améliorent la visibilité des chemins en hiver. Les essences à grande consommation d'eau comme les peupliers aident à drainer les chemins humides, les arbres fruitiers offrent de la nourriture aux voyageurs et représentent une source d'alimentation en période de disette. Avec le développement des transports routiers au XX^e siècle, les allées sont sous pression en raison de l'élargissement des routes. Les chaussées se rapprochent toujours plus des arbres en bord de route, et ces derniers sont de plus en plus perçus comme des sources de danger, en combinaison avec les vitesses de circulation toujours plus élevées. Dans les années 1970 et 1980, les milieux de l'automobile considèrent les allées comme un risque à éviter. On peut effectivement se demander si les allées ne sont plus qu'un vestige du passé, dans la mesure où l'ombre qu'elles dispensent est devenue superflue à l'ère des climatisations, que le guidage est assuré par l'éclairage et les glissières de sécurité, et que l'on trouvera à boire et à manger dans tout drive-in.

A partir des années 1990, un changement de valeurs vis à vis des arbres en bord de route contredit toutefois cette analyse. La valeur donnée aux allées augmente, d'une part, en raison de leur aspect culturel et historique, et d'autre part, pour leurs fonctions esthétique et écologique. Des études scientifiques ont réhabilité les arbres en bord de route, dans des conditions correspondantes, les sortant ainsi de leur rôle de « terreur des automobilistes ». Des concepts d'allées urbaines suggèrent que les allées sont très appréciées comme éléments urbanistiques. Dans le même ordre d'idées, les allées sont également de plus en plus utilisées dans des projets d'aménagement du territoire. Les moyens accrus consentis pour l'entretien des allées montrent leur caractère durable, pour autant que les intérêts des différentes parties soient pris en compte.

Enfin, le rayonnement historique des allées offre un attrait particulier et séduit les associations nostalgiques : « En roulant à travers une allée généreusement ombragée, on est frappé par son côté dépassé, plus du tout adapté aux besoins actuels de la circulation. [...] Et pourtant, cela reste un pur plaisir. » (Klausmeier 2006 : 63).

2.2. Typologies

Les typologies des allées peuvent être considérées sous différents angles, en fonction de l'usage des allées. Pour la description précise des allées et des rangées d'arbres, nous allons introduire, d'une part, des critères morpho-structuraux. D'autre part, l'histoire des allées permet également de définir une typologie culturelle, de nature historique ou géographique. Celle-ci sert à replacer les allées dans leur contexte régional et historique.

2.2.1 Typologie morpho-structurelle

Hors de toute considération historique, les allées peuvent être distinguées sur la base de critères empiriques. Pour décrire la structure des allées et en dresser l'inventaire, il est très utile de se baser sur des critères, tels qu'ils sont proposés ci-après.

EMPLACEMENT

- Parc ou jardin
- Accès principal ou secondaire à une demeure ou à un bâtiment isolé
- Liaison entre deux constructions
- A l'intérieur d'une agglomération
- Accès à une agglomération
- Le long de routes de campagne
- Le long de canaux

STRUCTURE EN PLAN

- Nombre de rangées d'arbres (une rangée, deux rangées, quatre rangées, allée double, etc.)
- Allées fermées ou ouvertes (les allées ouvertes ont un effet de perspective plus marqué et offrent un fort contraste entre ombre et lumière. Les allées fermées, dont les houppiers sont joints, dispensent davantage d'ombre et ont un effet de cathédrale).
- Distance entre les arbres d'une rangée (la disposition espacée ou serrée influence l'effet d'optique et l'alternance d'ombre et de lumière).
- Disposition des arbres d'une rangée par rapport à ceux de l'autre rangée (disposition parallèle, alternée¹¹ ou libre)
- Tracé (rectiligne, courbe, en ligne brisée, annulaire, suivant librement la topographie).
- Systèmes d'allées (croisement d'allées, allées en éventail, allées en étoile).

¹¹ La disposition alternée est relativement rare. Mader (1997 : 7) attribue ce type principalement au nord de l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la Belgique. On trouve également de telles allées, ici ou là, en Suisse.



Fig. 14: Allées à dispositions parallèle et alternée, Schwand bei Münsingen (BE)
(source : GoogleEarth 2008).

STRUCTURE VERTICALE

- Forme des arbres (la forme des arbres varie suivant l'espacement de ceux-ci).
- Taille (houppiers taillés, taille continue de la rangée en forme de caisson ou autre).
- Structures associées (allées avec haies supplémentaires ou étage de buissons).

ESSENCE / AGE

- Essence (l'essence choisie détermine la forme et l'effet visuel de l'allée, p.ex. peupliers, bouleaux, etc. ; distinction d'essences indigènes ou exotiques).
- Homogénéité, mélange d'essences (allée d'une seule essence, alternance régulière ou irrégulière de deux ou plusieurs essences, mélange aléatoire d'essences ou de variétés).
- Age des arbres (et homogénéité des âges).

TYPE DE VOIE / REVETEMENT

- Type de voie (route, chemin agricole, chemin pédestre ou pour cavaliers).
- Revêtement (en dur, en chaille, en herbe, sans revêtement)

2.2.2 Typologie culturelle, de nature historique ou géographique

Une typologie culturelle historique d'allées et de rangées d'arbres en Suisse peut être formulée sur la base de l'histoire esquissée ci-dessus de la plantation d'arbres en bord de chemins et de routes. Parallèlement à l'évolution historique des allées et des rangées d'arbres, on peut définir plusieurs types d'allées. Cette typologie ne doit pas être considérée comme définitive ou exhaustive. Les types décrits peuvent se recouper et ne reflètent pas, en tant que types idéalisés, toute la diversité des allées existant dans le paysage.

Allées de prestige

Allées d'accès à des châteaux et allées de jardins

Bien que la Suisse ne possède pas de tradition aristocratique comparable à celles de la France ou de l'Allemagne, on y trouve de nombreux exemples d'allées servant d'accès à des châteaux ou à des manoirs, ainsi que d'allées de jardins. Les allées de châteaux se distinguent par leur tracé rectiligne, leur disposition géométrique, leur ciblage sur le bâtiment, leur allure homogène et le choix des essences, ainsi que par l'âge souvent élevé des arbres.

Les essences typiques des allées de château sont le tilleul, le marronnier et le platane. Les arbres de ces allées sont mieux taillés et entretenus que les arbres des allées rurales.

Les allées de château restent les allées les plus répandues et les mieux protégées. Ainsi, les allées du château de Waldegg et leur disposition sont protégées par la loi. De nombreux autres exemples sont entretenus dans le cadre de la protection de monuments historiques. Récemment, quelques allées de châteaux historiques qui avaient disparu ont même été replantées.

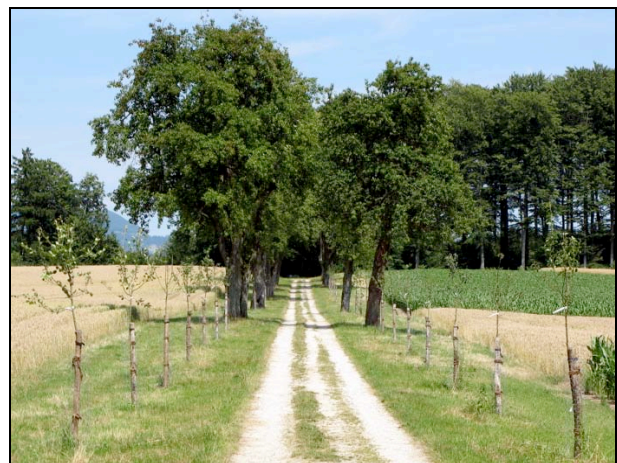


Fig. 15: Allée principale du château d'Oberdiessbach (BE). L'allée latérale historique a récemment été reconstituée, avec le soutien du Fonds suisse pour le paysage

Fig. 16: Allée latérale de poiriers du château de Waldegg (SO), récemment complétée.

A l'image des traditionnelles allées de châteaux, des allées esthétiques ont également été aménagées sur les routes d'accès à d'autres bâtiments importants (p.ex. cliniques).



Fig. 17: Allée d'accès à la clinique psychiatrique de Münsingen et allée nouvellement aménagée le long de la route d'accès à l'établissement pénitentiaire de Witzwil.

Un autre sous-type d'allées de prestige mène à des églises ou à des chapelles. Dans ce cadre, on relèvera également la combinaison intéressante de chemin de croix et d'allée ombragée (par exemple vers la chapelle des Marches, à Broc (FR), fig. 18).

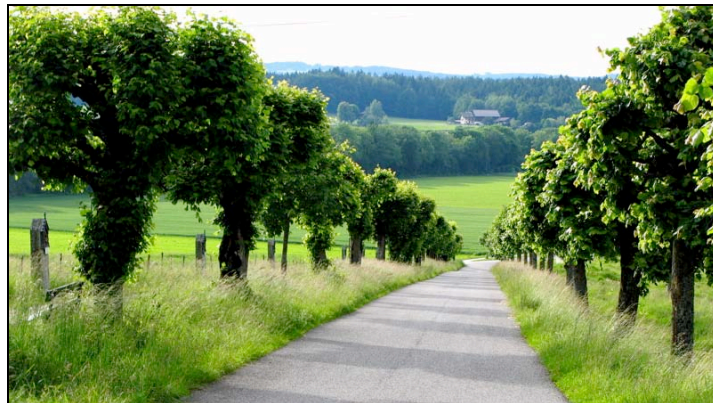


Fig. 18: Allée de tilleuls le long du chemin de croix de la chapelle des Marches, à Broc (FR)

Allées de domaines

Un type rural particulier est constitué par les allées de domaines agricoles. Les accès de grands domaines isolés ont souvent été aménagés en allées avec des arbres fruitiers ou des noyers. Les allées de domaines présentent généralement un tracé très libre et des essences très diverses. Dans un contexte rural, elles peuvent avoir une forte influence sur le paysage.



Fig. 19: Allée de peupliers menant au domaine de Favaule, près de Broc (FR).

Dans un contexte agricole, des rangées d'arbres sont également utilisées pour délimiter des champs. La prise en compte de ce type de rangées d'arbres étendrait toutefois la notion d'allée à toute plantation linéaire, ce qui irait bien trop loin.

Allées urbaines

Allées le long de rues et routes urbaines

Pour ces allées, ce sont les fonctions esthétiques et sociales qui dominent. On trouve des arbres en bord de rue ou de route dans la plupart des villes, ce qui en fait certainement le type d'allée le plus fréquent. Ces allées sont particulièrement appréciées dans les zones piétonnes et de rencontre. Des arbres adaptés aux conditions urbaines comme le platane, le marronnier et d'autres arbres exotiques présentent une tolérance élevée aux gaz d'échappement et à la pollution, et sont devenus les essences dominantes dans bon nombre de villes, au détriment des essences indigènes. Les allées font partie intégrante de nombreux concepts de végétalisation en milieu urbain. Des concepts d'allées spécifiques existent, par exemple, pour les villes de Zurich et de Winterthur. Dans le contexte des quartiers urbains, les rangées d'arbres permettent de tenir compte de divers intérêts, par exemple l'ensoleillement des parcelles limitrophes ou le maintien d'une largeur de rue adéquate.

Alors que l'effet des allées urbaines sur le paysage peut être considéré comme mineur, elles ont en revanche une influence déterminante sur le visage de la ville.

Allées de parcs publics

L'aménagement de parcs publics et d'espaces verts urbains est une pratique nettement plus récente que l'aménagement de jardins dans le contexte de demeures seigneuriales. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que l'on voit la réalisation de parcs publics de plan géométrique. En tant que sous-type des allées urbaines, ce sont, ici aussi, les motivations esthétiques et sociales qui dominent. L'allée sert d'espace de délasserment, de promenade dans une zone de détente proche. Ce type se décline en de nombreuses variantes, souvent fort anciennes. Les essences sont très diverses. Les essences urbaines typiques

comme le platane et le marronnier sont très répandues, à côté d'essences indigènes et exotiques comme l'aillante, le tulipier, le ginkgo ou le cèdre.

Un sous-type intéressant en raison de son abondance est constitué par l'allée de cimetière. Cette allée sert à organiser l'espace du cimetière et offre une promenade contemplative. De plus, les cimetières présentent souvent une qualité paysagère élevée, compte tenu du contexte urbain.



Fig. 20: Allée dans le cimetière de Schlosshalde, à Berne (comme sous-type des allées de parcs publics)

Allées le long de pénétrantes et à l'intérieur d'agglomérations

Avec ses anciennes pénétrantes, la ville de Berne est un bon exemple de ce type d'allées. Celles-ci étaient motivées par des considérations de prestige, esthétiques, en partie également militaires et économiques. Ces allées annonçaient la proximité de la ville et soulignaient, symboliquement, l'importance du centre urbain vers lequel elles convergeaient. Aménagées, à l'origine, dans un contexte rural, elles ont souvent été absorbées par l'extension de la ville, pour devenir des allées d'agglomération ou urbaines.

Allées rurales

D'une manière générale, il n'existe pratiquement pas d'allées sans aucun lien avec des constructions ou des agglomérations. Nous désignons ici comme « allées rurales » les allées qui s'étendent sur des distances relativement importantes dans un paysage rural¹². Contrairement aux allées de châteaux ou de parcs, les allées rurales ne sont pas toujours rectilignes, mais suivent la topographie. Au lieu de cibler un bâtiment, elles soulignent la topographie et le tracé d'une voie de circulation. Souvent, ce sont une ou deux essences qui dominent dans une région donnée, pour des raisons d'adéquation au sol ou au climat, ou comme résultat d'un concept de développement régional. Ainsi, on trouvera, par exemple, de l'érable et du frêne dans les Franches Montagnes, du chêne dans le canton de Genève et du poirier dans le Val-de-Ruz. Dans le contexte rural, la disposition des arbres perd de sa régularité ; les arbres sont souvent relativement éloignés et pas disposés précisément face à face. Les espèces et les âges sont également plus hétérogènes.

¹² Cette catégorie n'est pas à considérer par opposition à la catégorie précédente. Il s'agit plutôt d'allées ayant une certaine influence sur le paysage ouvert. Les allées d'accès, d'agglomérations et, notamment, les allées de domaines ont bien entendu, elles aussi, une certaine influence sur le paysage.



Fig. 21: Rangées d'arbres structurant fortement le paysage, dans le Val-de-Ruz (NE)

Allées de liaison

En tant qu'axe de liaison entre des agglomérations ou des bâtiments, les allées traversent le paysage, parfois sur de longues distances. Selon le contexte, elles peuvent avoir une forte influence sur le paysage. Prises isolément, les allées du Val-de-Ruz sont des axes de liaison entre les villages de la vallée. Prises dans leur ensemble, elles structurent fortement le paysage.



Fig. 22: Une allée de liaison reliant deux domaines, près de Lajoux (JU)

Rangées d'arbres fruitiers et arbres fruitiers en bord de route

Historiquement, les allées d'arbres fruitiers font partie de la culture fruitière en prés-vergers. Les arbres fruitiers typiques d'une région ont ainsi été plantés en rangées le long de routes et de chemins (voir le commentaire ci-après pour plus de détails). En Suisse, ce sont surtout des cerisiers à haute tige, de même que des poiriers et des pommiers.

La limite entre plantation linéaire et allée n'est pas très nette, pour ce type d'allée. En dehors de régions fruitières ainsi que pour les plantations d'arbres fruitiers le long de routes, on parlera plutôt d'allées, ce qui ne sera pas le cas pour les vergers allant jusqu'en bord de route. Les arbres fruitiers en bord de route peuvent présenter un inconvénient pour la sécurité routière, le long des routes à grand débit ; les fruits tombés au sol peuvent rendre la circulation plus difficile et la chaussée glissante, ce qui est pro-

blématique, notamment, pour les cyclistes. Le long de routes à faible trafic ou de chemins agricoles, ce risque est négligeable.

Commentaire : arbres fruitiers en bord de route et allées de prés-vergers

La culture fruitière telle que nous la connaissons aujourd'hui est une pratique agricole relativement récente.¹³ Ce n'est qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles qu'elle est devenue un élément marquant de certains paysages d'Europe. Le nombre d'arbres fruitiers a atteint son apogée durant la première moitié du XX^e siècle. A la fin du XIX^e siècle, la Suisse était l'un des pays d'Europe les plus riches en arbres fruitiers (Schaffer 2005 : 42). Dans ce cadre, les prés-vergers présentaient l'avantage, du point de vue économique, d'offrir une deuxième source de revenu, à côté de l'agriculture et de l'exploitation des prés. Cette cohabitation de plusieurs formes d'exploitation était particulièrement marquée dans le cadre des arbres fruitiers en bord de route. D'un côté, les arbres fruitiers étaient importants comme source de nourriture, de l'autre, ils n'étaient pas assez précieux pour leur sacrifier des terres arables (Degmair 2002 : 35). C'est ainsi que les allées de prés-vergers étaient très répandues au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, et marquaient fortement le paysage, à l'échelle régionale.

Par endroits, la plantation d'arbres en bord de route a également été imposée contre la volonté de la population, qui craignait d'être gênée pour les travaux des champs. Ces allées d'arbres fruitiers ont été entretenues par l'Etat et servaient à tester de nouvelles variétés de fruits.

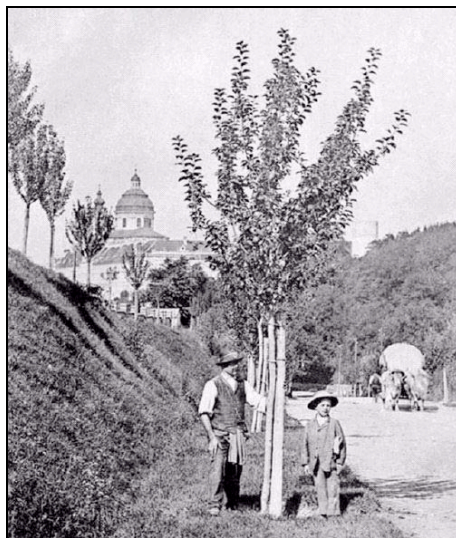


Fig. 23: Arbres fruitiers en bord de route sur la Reichsstraße vers Melk (Autriche), autour de 1900 (source : Wikimedia Commons)

Les prés-vergers n'ont atteint leur plus grande extension que dans les années 1930 à 1950 (Streuobst Bodensee 2008). On peut estimer que les allées de prés-vergers ont également connu leur apogée à cette époque. Avec le développement des routes et l'intensification de la culture fruitière sur arbres à basse tige, durant la seconde moitié du XX^e siècle, les prés-vergers ont perdu de leur importance, et avec eux les allées de prés-vergers. La culture fruitière le long de routes à grand débit n'est aujourd'hui pratiquement plus réalisable, en raison de la charge polluante.

¹³ Au Moyen Age, la plantation d'arbres fruitiers était pratiquement limitée à des vergers, principalement dans des cloîtres.

Rangées d'arbres et allées le long de canaux et dans des paysages issus d'améliorations foncières

Les paysages modernes issus d'améliorations foncières sont un produit des XIX^e et XX^e siècles. Entre les canaux de drainage, on obtient des surfaces agricoles peu structurées, dont les cultures sont exposées au vent sans la moindre protection. C'est ce qui a motivé la plantation d'arbres. Les arbres typiques de ces aménagements sont les peupliers et les bouleaux. Ces derniers ont déjà été plantés avant les grandes campagnes d'améliorations foncières dans les régions drainées (Naef 2004). Les rangées de peupliers, dont la croissance est particulièrement rapide, offrent une excellente protection contre le vent. Ils contribuent également à drainer et à consolider des chemins non goudronnés, et offrent un bois rapidement disponible (même s'il n'est que de moindre qualité). Cette essence domine généralement dans les paysages issus d'améliorations foncières.



Fig. 24: Rangée de peupliers dans la plaine drainée en amont d'Yverdon-les-Bains

Les peupliers – notamment les peupliers d'Italie – étaient également très appréciés depuis longtemps comme arbres de prestige. Les allées militaires de Napoléon en sont un bon exemple. Les peupliers d'Italie sont les arbres les mieux appropriés pour verticaliser un paysage. Au cours du XIX^e siècle, notamment, les arbres rappelant la forme de colonne – aussi bien les peupliers que les chênes – deviennent un véritable « phénomène de mode »¹⁴.

La fonction écologique d'une rangée de peupliers est discutable. Ainsi, le concept d'allées de peupliers du canton du Valais considère leur valeur écologique comme très limitée, en raison de leur pauvreté en structures et des soins importants qu'ils requièrent (Frei et al. 1998 : 8). Dans le Valais, la tendance est par conséquent de conserver les allées de peupliers caractéristiques, tout en les enrichissant au plan écologique par des haies basses ou de hauteur moyenne.

¹⁴ Des arbres « à la mode » sont apparus à plusieurs époques. Alors que la mode était aux ormes et aux tilleuls au XVIII^e siècle, on a planté beaucoup de platanes et d'autres essences exotiques durant l'époque moderne.

3 Les allées sous pression – menaces et recul

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les allées étaient un élément courant du paysage, notamment en France et en Allemagne, mais aussi en Suisse. Plusieurs facteurs ont conduit, depuis les années 1950, à un recul important des allées, en particulier dans l'Europe de l'Ouest de l'après-guerre.

Le développement et l'intensification de la circulation routière sont considérés comme les principales raisons du recul des allées. La société d'abondance des années 1950 a conduit à une forte expansion des véhicules à moteur. Les routes exigeaient toujours plus de place et les arbres se rapprochaient toujours plus du bord de la chaussée. Notamment dans les années 1950 et 1970, de nombreuses allées ont simplement été supprimées pour des raisons de sécurité de la circulation. En Suisse aussi, de nombreuses allées ont été sacrifiées au développement de la circulation automobile.

La mobilité croissante a également eu pour conséquence l'épandage de grandes quantités de sel en hiver. Ce sel, en s'infiltrant dans le sol, représente une nuisance importante pour les arbres en bord de route. Les arbres sont également endommagés lors de travaux de construction ou de réfection. Les arbres d'allées souffrent des mêmes facteurs que les arbres en villes et les arbres en forêt. Ils sont directement exposés aux polluants comme les composés soufrés et les oxydes d'azote. Des analyses montrent régulièrement que les arbres d'allées ne sont pas en bonne santé. Ainsi, dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, la moitié environ de tous les arbres d'allées sont considérés en mauvaise santé (Alleenschutzgemeinschaft 2008). Et comme les arbres malades représentent un risque pour la circulation, leur abattage s'en trouve légitimé.

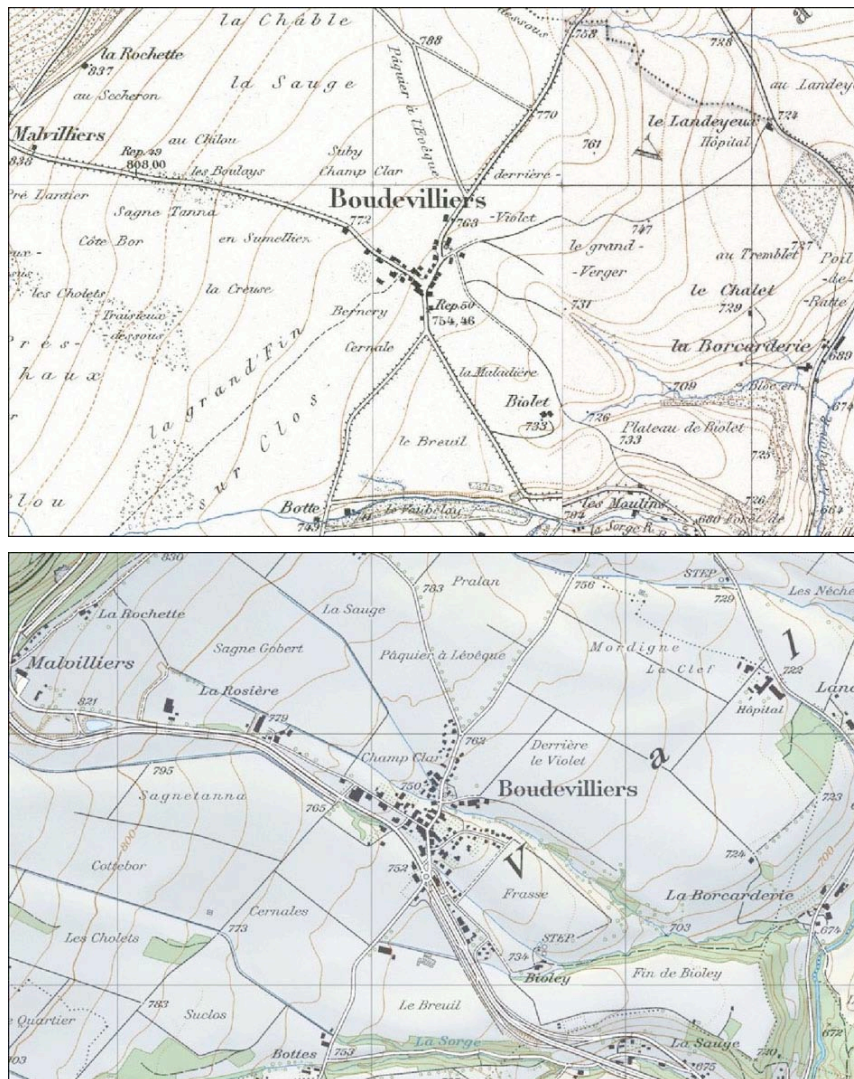


Fig. 25: Comparaison entre la carte Siegfried (vers 1880) et la carte actuelle des environs de Boudevilliers (NE) : une grande partie des allées ont été supprimées dans le cadre du développement du réseau routier.

Un grand nombre d'allées datent des XIX^e et XX^e siècles. De nombreux arbres ont par conséquent déjà atteint un âge relativement élevé. Si les arbres âgés ne sont pas systématiquement remplacés, ces allées perdent une grande partie de leur attrait. Pour des raisons économiques, ce remplacement a été négligé en maints endroits.

Enfin, l'intensification de l'agriculture a fortement contribué au recul des allées. Durant la seconde moitié du XX^e siècle, de nombreux prés-vergers ont fait place à des vergers à basse tige.

Dans les années 1943 et 1944, d'importantes mesures d'amélioration foncière, par exemple dans les environs du domaine de Litzibuech (Oberwil-Lieli AG), ont conduit à la disparition de nombreuses allées. Un concept de développement du paysage prévoit de reconstituer une partie du paysage originel.



Fig. 26: L'îlot défriché de Litzibuech (AG) vers 1880, une vue aérienne de 1931, un extrait de carte en 1955 après les mesures d'amélioration foncière, et l'état actuel, en 2006 (source: Swisstopo)

Il n'est guère possible de quantifier le recul des allées en Suisse, dans la mesure où il n'existe que des inventaires ponctuels des arbres en bord de route. Afin d'en estimer l'ordre de grandeur, on peut se baser sur une comparaison avec les pays voisins que sont la France et l'Allemagne. Ainsi, près de 50'000 kilomètres d'allées ont disparu en Allemagne entre 1949 et 1990, et plus de 50% des routes de moins de 5,5 mètres de largeur ont été élargies entre 1951 et 1986 (Bundesumweltministerium 2008). Dans les nouveaux Länder, les allées ont été mieux conservées. Dans les seuls Länder du Brandebourg et du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, près de 17'000 kilomètres restent bordés d'arbres. En France, on estime qu'environ 3'000'000 d'arbres poussaient encore au bord des routes nationales en 1895. En 1985, on en compte encore 250'000, ce qui représente un recul de plus de 90%. Si l'on inclut les routes secondaires, pas moins de 42%, soit près de 1'500'000 arbres, ont disparu du bord des routes dans la seule période de 1975 à 1987 (Arbres et routes 2008). Ce n'est qu'à partir des années 1990, avec le développement d'une prise de conscience et de mesures correspondantes, que le nombre d'arbres augmente à nouveau. Pour la Suisse, on ne dispose d'aucun chiffre. On peut toutefois estimer qu'ici aussi, les deux tiers environ des allées ont disparu au cours du XX^e siècle.

4 Tentative d'état des lieux

Malgré l'évolution négative constatée, les allées jouent un rôle significatif dans le paysage de certaines régions. Sur la base de la carte suivante, nous présentons ci-après quelques régions intéressantes et leurs formes d'allées caractéristiques, sans cependant prétendre à l'exhaustivité.

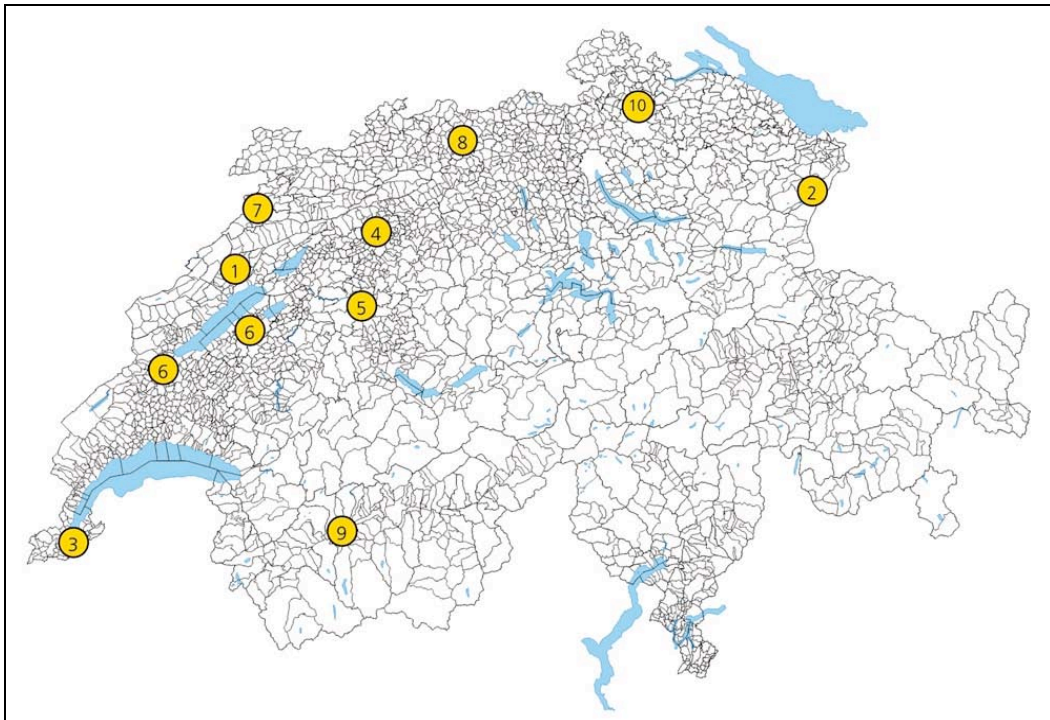


Fig. 27: Carte des sites d'allées caractéristiques en Suisse

- Légende:
1. Val-de-Ruz NE (allées de liaison constituées de poiriers ou de peupliers)
 2. Plaine du Rhin, canton de Saint-Gall jusqu'au nord des Grisons (paysage issu d'améliorations foncières, avec des allées coupe-vent et de liaison)
 3. Canton de Genève (ancien paysage de bocage avec des allées de liaison et allées d'accès principalement constituées de chênes)
 4. Soleure et environs ("paysage d'allées historique" avec allées de châteaux et promenades urbaines)
 5. Berne et environs (avenues d'accès à la ville et allées de châteaux d'importance historique)
 6. Paysages issus d'améliorations foncières de Suisse occidentale (Orbe et Broye avec rangées de peupliers typiques)
 7. Canton du Jura et vallées jurassiennes du Canton de Neuchâtel (allées de liaison et allées de fermes)
 8. Jura tabulaire de Bâle-Campagne et d'Argovie (rangées et allées d'arbres fruitiers)
 9. Vallée du Rhône (rangées de peupliers "napoléoniennes" et bandes coupe-vent)
 10. Nord-est de la Suisse (allées d'arbres dispersées le long des routes construites sur digues, allées de liaison)

Canton de Neuchâtel et Jura

Tout au long de son histoire mouvementée, le canton de Neuchâtel a subi l'influence de divers centres de pouvoirs. A partir de 1707 et jusqu'en 1848, la principauté de Neuchâtel a été essentiellement sous domination prussienne. Celle-ci a été interrompue par une phase d'administration napoléonienne entre 1806 et 1814. Une influence de ces deux empires célèbres pour leurs aménagements d'allées sur l'im-

plantation de rangées d'arbres dans le canton de Neuchâtel est plausible, même si la région est restée largement autonome. La présence d'allées dans le canton est documentée dès le XVIII^e siècle. On trouvait déjà en 1807 une allée d'arbres fruitiers entre Cressier et Le Landeron. Un inventaire des arbres le long des routes cantonales datant de 1872 documente des milliers d'arbres, une grande partie d'entre eux dans le Val-de-Ruz (1.), mais aussi dans d'autres vallées du Jura neuchâtelois comme la vallée de la Brévine, le Val de Travers ou la Vallée des Ponts (7.). Les espèces d'arbres utilisées sont caractéristiques suivant les différents paysages où elles sont implantées. Les bouleaux l'ont ainsi emporté sur les autres espèces dans la froide vallée de la Brévine.

Le canton du Jura (de même que le Jura bernois) (7.) présente également une grande diversité d'allées bien conservées, dont certaines très anciennes. On peut présumer qu'ici la moindre intensification du trafic routier et de l'agriculture a contribué à ce que les allées existantes soient moins mises sous pression.

Vallée du Rhin

La partie saint-galloise de la vallée du Rhin (2.) présente un nombre remarquable d'allées, dont l'histoire remonte cependant moins loin que celle des allées des régions de Suisse occidentale. C'est seulement avec les améliorations foncières et la construction de chaussées en dur au XIX^e siècle que l'on a commencé à planter des allées. Le plus souvent aménagées sur des digues, les nouvelles routes traversaient la plaine en tronçons rectilignes, accompagnées de peupliers, de bouleaux ou d'autres espèces d'arbres adaptées. On peut prendre comme exemple le *gamser Riet*, où la route principale ainsi que les chemins ruraux qui y débouchent à angle droit ont été bordés d'arbres, ou l'allée de bouleaux de 7 km entre Altstätten et Oberriet. A l'instar d'autres paysages modelés par les améliorations foncières comme la plaine de la Linth ou la plaine de l'Orbe (6.), la vallée du Rhin est comparativement pauvre en structures paysagères, ce qui rend la présence des allées d'autant plus marquante.

Canton de Genève

Les allées du canton de Genève (3.) sont d'une part le vestige d'un paysage de bocage remontant à plus de 600 ans, d'autre part le résultat de la forte influence de la France, qui a contribué ici à une densité d'allées supérieure à la moyenne des cantons suisses.



Fig. 28: L'une des plus anciennes représentations du paysage de bocages avec des plantations linéaires d'arbres au bord du Lac Léman, est visible dans le célèbre tableau "La pêche miraculeuse" de Konrad Witz (1444, détail). A l'arrière-plan, Le Môle (Haute Savoie)

Ces deux influences sont à la source de la présence de deux types d'allées dans le canton. Les rangées de vieux chênes, que l'on trouve particulièrement dans la région située à l'est de l'Arve, sont un héritage du paysage de bocage. Les anciennes haies bocagères se sont transformées en rangées d'arbres parfois monumentales. La suppression de la végétation sous-jacente qui formait les haies renforce l'impression d'une allée classique. Dans les faits, il faut plutôt les considérer comme des allées "secondaires" : de leur statut original de haies servant à délimiter les champs, ces alignements sont passés avec la disparition du caractère bocager à celui d'arbres de bord de routes. C'est bien plus tard, au XIX^e siècle, qu'on a commencé à aménager volontairement de véritables allées – la plupart constituées alors de peupliers d'Italie.

Vallée du Rhône

Les rangées de peupliers d'Italie, sur un ou (plus rarement) deux rangs, sont la forme d'allée dominante dans la vallée du Rhône (9.). Cette espèce a semble-t-il été introduite à l'époque romaine déjà, afin d'assainir les alentours des villages (Frei et al. 1998: 4). A partir de la première moitié du XIX^e siècle, les peupliers bordaient la « route impériale » que Napoléon a fait construire de Saint-Gingolph vers le Col du Simplon et l'Italie (IVS, fiche de description VS 18). Une raison essentielle de la relative grande densité de rangées de peupliers est enfin leur utilisation comme moyen de protection contre le vent à partir de 1900. C'est ainsi qu'environ 54% des allées de peupliers de la vallée du Rhône sont placées perpendiculairement à la direction des vents dominants (Frei et al 1998: 6).

5 Perspectives actuelles et moyens d'action

5.1 Directives légales et instruments

La description des types d'allées et de leurs fonctions fait apparaître les diverses responsabilités impliquées dans leur protection. D'un côté, les allées peuvent représenter des corridors naturels ou des éléments arborés d'une certaine importance pour la protection de la nature. D'un autre côté, les allées font partie intégrante de l'histoire des voies de communication européennes et sont des éléments architecturaux importants d'aménagements arborisés historiques et de planifications urbaines, ce qui en fait des objets dignes de protection au titre de patrimoine culturel et historique. Dans le même temps, les allées peuvent être considérées comme ne faisant partie ni de l'une ni de l'autre de ces catégories d'objets à protéger : trop anthropogènes pour être vues comme des objets naturels, trop limitées dans leur durée de vie pour faire partie du patrimoine culturel. Cette position se reflète dans le traitement qui en est fait dans les textes de loi.

Les allées, au-delà de la dimension de protection, sont touchées par des instruments de planification comme les lois sur les routes et les constructions. La législation sur l'agriculture est également importante en tant qu'instrument d'encouragement à l'entretien des allées.

La Suisse ne connaît aucune protection des allées spécifique et nationale. Cependant elles peuvent être définies comme objets dignes de protection dans le cadre des inventaires fédéraux basés sur la LPN. Au niveau cantonal, les allées sont prises en considération dans plusieurs lois sur la protection de la nature et du paysage.

5.1.1 Inventaires fédéraux

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

L'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) est mené depuis 1973 sous mandat de l'Office fédéral de la culture. Il recense actuellement plus de 1'000 sites d'intérêt national et les analyse dans leurs dimensions architecturales et spatiales. Il est devenu un outil de travail indispensable pour les autorités et les responsables de l'aménagement du territoire, ancré dans la plupart des plans directeurs cantonaux et pris en considération dans l'aménagement du territoire (Office fédéral de la culture 2006). L'inventaire est important pour la protection des allées en raison de la définition qu'il propose pour décrire ce qu'est un site construit. Selon le Bureau pour l'ISOS (2008): « L'ISOS va au-delà de la distinction entre agglomération et paysage: il considère l'environnement des noyaux construits comme faisant partie intégrante du site. » Il poursuit : « Un site construit n'est pas la simple addition de bâtiments groupés aléatoirement dans un endroit donné. Sa qualité dépend des relations spatiales que chaque maison noue avec son entourage et de la nature des espaces libres entre les bâtiments (places, voirie, jardins, parcs). Si un lieu est largement déterminé par son organisation interne, il l'est tout autant par le rapport que le bâti établit avec son environnement géographique et paysager. »

Enfin, l'importance des allées pour un site construit est mise en évidence explicitement dans les « 19 règles générales » de l'ISOS :

« Le relevé ne se limite pas au tissu construit. Les espaces verts, les parcs plantés d'arbres séculaires, les **allées** bordant les rues des villes, les avant-cours et les jardins potagers qui accompagnent les fermes sont des facteurs de cohésion essentiels entre les éléments du bâti.»

(Bureau pour l'ISOS 2008)

Les allées dans le contexte d'une agglomération peuvent ainsi être définies comme dignes de protection dans le cadre de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse. Cela se produit lorsqu'on leur reconnaît un rôle spatial important pour le site. Cela peut être compris implicitement comme une reconnaissance de la valeur architecturale des allées en milieu construit.

Dans le cadre de l'ISOS, les sites sont relevés sur des plans à l'échelle 1:5'000, sur lesquels sont recensées, en plus des structures construites importantes, également les rangées d'arbres et les allées significatives. On trouve des exemples d'allées recensées à Bulle (l'ancienne promenade au centre-ville ainsi qu'une allée de tilleuls comme axe d'entrée ouest, fig. 30), à Gersau (une allée le long de l'ancien axe industriel en direction des rives du lac), à Buttisholz (un ruisseau canalisé à l'intérieur du village bordé de chaque côté d'une allée d'érables) ou près de la clinique de Waldau (l'allée d'accès ainsi qu'un tronçon de l'ancienne Bolligenstrasse). La prise en considération de l'ISOS dans l'aménagement du territoire des cantons donne de meilleures garanties pour la conservation des allées recensées.

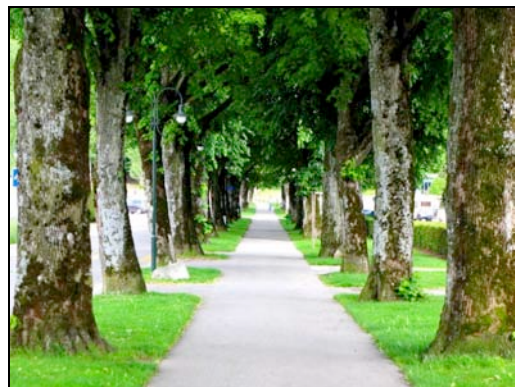


Fig. 29: extrait de la carte ISOS de Bulle FR avec les allées recensées (ISOS 2008)

Fig. 30: allée figurant à l'inventaire ISOS à Bulle (Rue de Bouleyres)

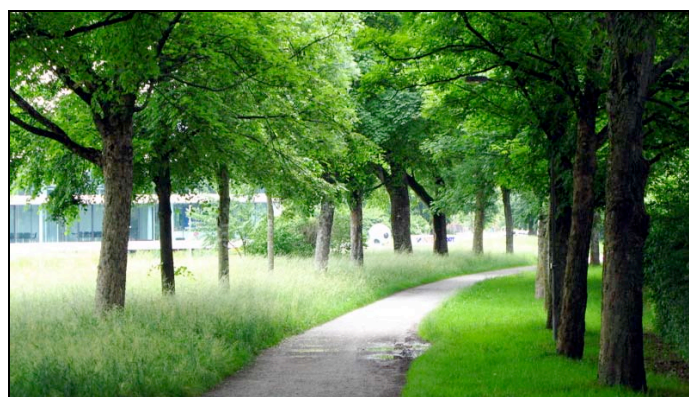


Fig. 31: L'ancienne Bolligenstrasse près de la clinique de Waldau est inventoriée aussi bien comme voie de communication historique que dans le contexte d'un site construit d'importance nationale.

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (et ordonnance sur l'IVS)

L'IVS a été élaboré entre 1984 et 2003 sous mandat de la Confédération en tant qu'inventaire systématique des voies de communication historiques. Sont considérées comme telles les routes ou les chemins dont l'ancienneté est attestée par des documents historiques ou reconnaissables en tant que tels sur le terrain, soit en raison de leur profil traditionnel, soit par leurs éléments physiques (Doswald 2008: 1).

Les allées constituent un élément significatif de l'histoire des voies de communication. Il est dans ce sens évident que l'IVS est d'une grande importance pour la conservation et la revitalisation d'allées historiquement documentées. Les bases juridiques concernant l'inventaire sont actuellement en cours d'élaboration. La proposition d'ordonnance sur la protection des voies de communication historiques de Suisse (OIVS) est ainsi en phase d'audition. Elle prévoit de placer sous protection les voies historiques dont la substance est encore significativement conservée, avec les plantations qui les accompagnent. Les allées au sens de leur caractère digne de protection sont également mentionnées explicitement dans l'OIVS.

Ordonnance sur la protection des voies de communication historiques de Suisse (OIVS) [projet]

[...]

« Art. 5 Objectifs de la protection

*1 Les segments classés « tracé historique avec beaucoup de substance » doivent être conservés intégralement avec tous leurs éléments tels qu'ils sont décrits à l'annexe 2, en particulier avec le tracé des voies sur le terrain, leur profil et leur revêtement, les ouvrages d'art, les matériaux traditionnels **ainsi que les éléments délimitant la voie tels que murs, clôtures et allées.** »*

On trouve déjà de nombreuses mentions d'allées disparues ou encore existantes dans les descriptions des voies de communication inventoriées, particulièrement dans le canton de Genève, documenté de façon très exhaustive. Il est donc permis d'espérer que l'ordonnance constituera un instrument efficace pour la conservation des allées historiques.

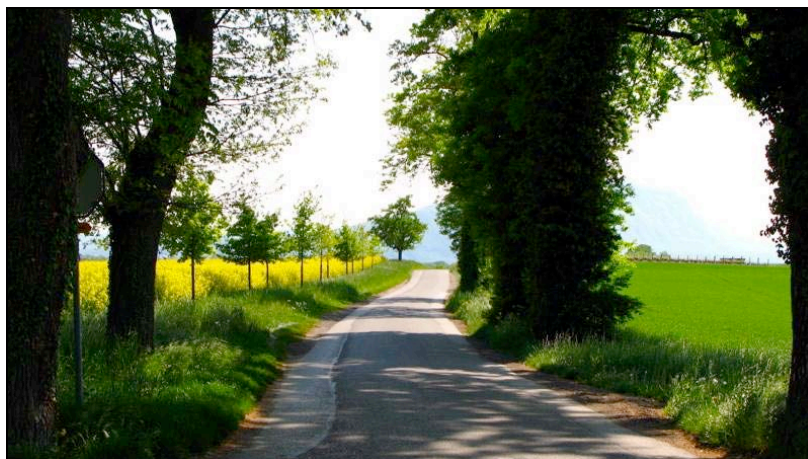


Fig. 32: Nouvelles plantations le long du tronçon de route historique de La Gara au Carrefour de Sionnet avec son effectif parfois monumental de chênes. L'itinéraire est inventorié en tant que chemin de communication d'importance nationale avec beaucoup de substance (objet GE 111.1.3).

Inventaire fédéral des paysages et sites naturels d'importance nationale (IFP)

L'IFP est moins important pour la protection des allées que les inventaires précités. Certains paysages figurant à l'inventaire sont intéressants, comme les Franches-Montagnes (objet n° 1008), le Jura tabulaire au nord de Gelterkinden (n° 1104) ou le Jura tabulaire de Bâle-campagne et du Fricktal (n° 1105). Il s'agit ici de paysages cultivés qui présentent des allées et rangées d'arbres remarquables. La prise en considération de leur protection par les cantons dans le cadre de la conservation du paysage dans son ensemble n'est pas réglée de façon homogène.

Une évaluation de l'inventaire fédéral a entretemps mis en évidence la nécessité d'une meilleure valorisation de l'IFP. Sur recommandation de la Commission de gestion du Conseil national, le Conseil fédéral a donné mandat de réviser l'IFP (OFEV 2008). Le projet global de valorisation de l'inventaire pourrait éventuellement aussi avoir des conséquences sur l'intégration des allées en tant qu'éléments paysagers.

5.1.2 Lois cantonales sur la protection de la nature et du paysage

La plupart des cantons peuvent placer les arbres remarquables et les peuplements d'arbres sous protection dans le cadre de la législation sur la protection de la nature ou des monuments historiques. Le canton de Bâle-Ville va relativement loin dans ce sens, avec une loi spécifique sur les arbres et une ordonnance de protection des arbres. Dans les zones vertes déterminées, l'abattage d'arbres d'une circonférence de plus de 50 cm est en règle générale interdit.

Le canton du Valais cite explicitement les allées comme objets protégés dans sa loi sur la nature et le paysage. En tant qu'instrument de mise en oeuvre, le canton a formulé un concept des allées de peupliers (voir plus loin).

Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (451.1)

du Canton du Valais du 13 novembre 1998

[...]

Section 3: Objets de protection

Art. 7 Genres d'objets

¹ *Les objets de protection de la nature à considérer principalement sont:*

- a) les espèces menacées d'animaux, de plantes et de champignons ainsi que leurs milieux vitaux;*
- b) les minéraux rares ou menacés;*
- c) les sites se distinguant par leur diversité biologique, leur flore, leur faune ou leur géologie et dont le maintien doit être assuré;*
- d) les surfaces nécessaires à l'équilibre écologique dans les territoires utilisés de façon intensive;*
- e) les milieux artificiels, tels que canaux, gravières, carrières et talus, ayant acquis une valeur biologique particulière.*

² *Les objets de protection du paysage à considérer principalement sont:*

- a) les espaces reconnus pour leur beauté, leur particularité topographique, géologique ou leur diversité naturelle;*
- b) les paysages transformés ayant une valeur et leurs éléments, tels que vignobles et cultures en terrasses, bisses, chemins, lacs ou cours d'eau, allées d'arbres et parcs;*
- c) les espaces de détente nécessaires au bien-être ou au ressourcement de l'homme et les espaces servant de transition en périphérie de réserves naturelles.*

Dans le canton de Berne, les allées sont définies dans l'Ordonnance sur la protection de la nature en tant qu'"objets botaniques" (sous-groupe des "objets protégés"). Elles sont ainsi soumises à la loi sur la protection de la nature. Un exemple d'allée inventoriée se trouve sur le domaine d'Eichbühl à Hilterfingen.

Ordonnance sur la protection de la nature (OPN) (426.111)

du canton de Berne du 10 novembre 1993

« [...] »

Appendice III

[...]

Objet botanique: Arbre ou buisson isolé, groupe d'arbres ou allée significatif ou de valeur (art. 30, 2e al. de la loi). »

Loi sur la protection de la nature (426.11)

du canton de Berne du 15 septembre 1992

« **2.2 Protection d'objets géologiques et botaniques**

Art. 29

Compétence

1 Le canton veille à la protection et à l'entretien d'objets géologiques et botaniques d'importance nationale ou régionale.

2 Les communes veillent à la protection et à l'entretien des objets géologiques et botaniques d'importance locale.

Art. 30

Définitions

1 Sont notamment réputés objets géologiques dignes de protection les blocs erratiques, les polis glaciaires, les moulins glaciaires, les affleurements géologiques, les lieux de découverte de minéraux et de fossiles, les cavernes et les sources présentant un intérêt pour l'orogénèse et la science en général, ou en raison de leur beauté particulière.

2 Sont notamment réputés objets botaniques dignes de protection des arbres isolés ou des buissons, des groupes d'arbres et **des allées** significatifs ou de valeur. »

Des objets isolés placés sous protection en tant que monuments culturels le sont la plupart du temps dans le contexte de bâtiments historiques. Les allées du château de Waldegg ont été incluses dans le règlement d'exploitation de celui-ci:

« **Règlement d'exploitation du château de Waldegg (436.914.3)**

Décision de la Commission-Waldegg du 5 Mai 2006

[...]

2. Principes

Le château de Waldegg est à conserver en tant que monument d'importance nationale en veillant au respect de sa substance bâtie historique. Le site se compose:

- du château (bâtiment principal)
- du jardin baroque et de la cour d'honneur
- des bâtiments d'exploitation et de la cure
- des deux chapelles

- de l'orangerie et de son jardin
- de la maison des jardiniers
- des allées et des terrains qui l'entourent

Le château et les bâtiments annexes, les allées et le parc du château ainsi que les terrains qui l'entourent appartiennent à la Fondation du château de Waldegg, mais sont entretenus, surveillés et gérés par le canton de Soleure."
(trad.)

Outre les directives cantonales, de nombreuses communes disposent de concepts de protection des allées ou d'inventaires des arbres, dont la présentation dépasserait le cadre de ce rapport.

En guise de comparaison: exemples de la protection des allées en Allemagne

L'Allemagne ne connaît pas non plus de mise sous protection générale des allées au niveau national. La Loi fédérale sur la protection de la nature (Bundesnaturschutzgesetz) stipule cependant au §29 «éléments paysager protégés» que la protection, dans certaines régions, peut s'étendre à «l'ensemble des allées, rangées d'arbres, arbres, haies ou autres éléments composant le paysage». Les législations des Länder riches en allées tels que le Brandebourg et le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale prévoient expressément sous des paragraphes spécifiques une large protection des allées:

Loi sur la protection de la nature du Brandebourg

[...]

§ 31 Allées

Les allées ne doivent pas être supprimées, détruites, endommagées ni subir d'autres atteintes

(Gouvernement du Land du Brandebourg 2007, trad.)

Loi sur la protection de la nature du Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale

[...]

§ 27 Protection des allées

(1) *Les allées et les rangées d'arbres bordant les voies de circulation publiques ou privées sont protégées par la loi. La suppression d'allées ou de rangées d'arbres, de même que tous les actes pouvant provoquer leur destruction ou entraîner des dommages ou des altérations négatives sont interdites.*

(2) *L'autorité de protection de la nature inférieure peut dans certains cas accorder des autorisations exceptionnelles, lorsque la mesure est rendue nécessaire pour des raisons supérieures d'intérêt public. Une mesure selon la phrase 1 ne sert en règle générale une raison supérieure d'intérêt public que lorsqu'elle est rendue absolument nécessaire pour des raisons de sécurité du trafic et si la sécurité du trafic ne peut être assurée par aucun autre moyen. L'autorité inférieure de protection de la nature ordonne les mesures de compensation ou de remplacement selon les modalités du § 15 al. 4 à 6. Le responsable des routes doit effectuer l'entretien nécessaire en accord avec les autorités de protection de la nature.*

(3) *Afin d'assurer durablement l'effectif des allées, l'autorité responsable, en particulier dans le cadre de mesures de compensation ou de remplacement, doit effectuer de nouvelles plantations à temps et en quantité suffisante ou veiller à leur réalisation. Doit être privilégiée l'utilisation d'espèces d'arbres indigènes et adaptées au lieu, y compris les variétés d'arbres fruitiers sauvages indigènes. Les nouvelles plantations doivent s'intégrer dans le paysage et avoir dans le même temps un lien avec la culture paysagère du lieu.*

(Gouvernement du Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale 2008, trad.)

5.1.3 Lois sur les routes et les constructions

Routes nationales

En règle générale, aucune plantation n'est permise le long des routes nationales à l'intérieur des alignements. Avec des distances entre l'alignement et l'axe de la route de 15 à 25 m, la plantation d'une allée homogène n'est ainsi pas envisageable.

Loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales (LRN)

Art. 51

¹ Les plantations, les clôtures, les dépôts de matériaux et les installations qui compromettent la circulation en diminuant la visibilité sont interdits à l'intérieur des alignements; s'ils existent déjà, ils doivent être enlevés à la demande du propriétaire de la route.

Ordonnance sur les routes nationales (ORN)

Art. 13 Distances entre les alignements

1 Les distances entre l'alignement et l'axe de la route sont les suivantes:

a. routes nationales de première classe : 25 m

b. routes nationales de deuxième classe,

- qu'il est prévu de transformer en routes de première classe : 25 m

- qu'il n'est pas prévu de transformer en routes de première classe, selon le profil : 20 à 25 m

c. routes nationales de troisième classe, selon le profil : 15 à 25 m

d. routes nationales dans les agglomérations : 20 à 25 m

2 Pour les jonctions et les bifurcations, la distance entre l'alignement et la chaussée doit être fixée d'après l'al. 1.

3 Lorsque les circonstances l'exigent, des distances peuvent être fixées en dérogation à ces dispositions, et les alignements peuvent être limités verticalement..

Dans les lois cantonales sur les routes, on constate une hétérogénéité parfois importante en ce qui concerne la plantation d'arbres le long des routes. La mention explicite des allées dans ces lois est très rare. Généralement, celles-ci réglementent les distances séparant les constructions et les plantations de la chaussée, ainsi que les hauteurs minimales à respecter, par exemple pour des branches au-dessus de la voie (le profil d'espace libre). Ces distances minimales fluctuent sensiblement d'un canton à l'autre. Le canton de Neuchâtel prescrit ainsi pour les plantations d'arbres une distance minimale à la route de 1.8 m, tandis que les cantons de Zurich, Fribourg ou Vaud définissent des distances minimales de 4 à 6 mètres. Plusieurs cantons, dont par exemple Bâle-Campagne, Soleure ou Uri, ne prévoient pas explicitement de distance minimale entre les arbres et la route dans leurs ordonnances sur les routes. A côté des prescriptions de distances générales, on rencontre assez fréquemment une différenciation des distances minimales selon le type d'arbres. C'est ainsi que les normes utilisées sont souvent inférieures pour les arbres fruitiers, dont la hauteur est moins importante, que pour les grandes espèces d'arbres forestières (auxquelles les noyers ou châtaigniers sont également souvent assimilés). De même, la distance des plantations varie souvent en fonction du type de route. On trouve dans le canton de Lucerne des normes différentes pour les routes publiques ou privées, et le canton du Valais différencie les routes de plaine et les routes de montagne. Le fait que la route se trouve ou non en zone à bâtir peut également être déterminant. Le tracé de la route constitue un autre facteur; quelques cantons (p.ex. Appenzell

Rhodes Extérieures) imposent des distances plus grandes pour les arbres à l'intérieur des courbes afin d'améliorer la sécurité. Enfin, l'ordonnance sur les routes du canton d'Obwald est intéressante dans le sens où elle stipule que des distances réduites peuvent être autorisées dans le cas d'allées d'arbres. Les profils d'espace libre définis sont largement plus homogènes et oscillent généralement entre 4.5 et 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Dans l'ensemble, une certaine latitude est laissée aux communes pour les plantations le long des routes – en particulier en ce qui concerne les routes communales.

La mention des allées dans les lois et ordonnances sur les constructions est encore plus rare. L'ordonnance sur les constructions du canton de Berne, à l'article 111, permet aux communes de déterminer la gestion des allées, leur maintien ou leur plantation dans le cadre de plans directeurs des plantations. La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du canton de Fribourg stipule que, dans des zones de protection définies (en particulier des paysages ou sites naturels) une interdiction de construction peut être exigée. De même, le remplacement d'arbres isolés remarquables peut être prescrit. De façon générale, les cadastres des arbres et les plans directeurs des plantations doivent être pris en considération dans les projets de construction.

Commentaire: les allées et la sécurité routière: une controverse

Le Bureau de prévention des accidents bpa s'est exprimé de façon critique sur les allées par rapport à des projets de plantation d'arbres dans la région de Lucerne. Les arbres le long des routes auraient coûté la vie à 20 personnes durant l'année 2001. L'alternance rapide lumière-ombre, ainsi que la distance souvent faible entre les arbres et la route, constitueraient un risque pour les automobilistes. La plantation de nouvelles allées d'arbres est donc considérée de manière générale avec peu d'enthousiasme. Une distance minimale de 6 mètres est recommandée dans le cas de nouvelles plantations. La société allemande de contrôle des véhicules DEKRA affirme que "les arbres ou les réverbères au bord de la chaussée [...] [ne sont] pas la cause d'accidents, mais ils en aggravent notablement les conséquences". Plutôt que des "routes de la mort" – description utilisée pour de nombreuses routes bordées d'allées – on préfère des "routes qui pardonnent les erreurs", où l'espace libre latéral permet d'absorber les écarts des automobilistes. Les glissières séparant une rangée d'arbres de la chaussée n'offrent qu'une sécurité limitée: s'il n'y a pas suffisamment de distance entre l'arbre et la glissière, permettant de garantir une déformation de celle-ci, son utilité reste très faible. En tant qu'alternative écologique et sensée en matière de sécurité, l'organisation propose de planter plutôt des buissons le long des routes. Ceux-ci ont pour avantage d'intercepter le plus souvent un véhicule qui sortirait de la route et d'absorber l'énergie du choc (DEKRA 2001: 2).

Selon le Touring Club Suisse (TCS) les « objets non protégés au bord de la route » constituent de facto toujours un danger pour les automobilistes (Coop Zeitung 2007). Le TCS ne se prononce toutefois pas contre la campagne du Fonds suisse pour le paysage. Le long de routes secondaires peu fréquentées et avec des mesures de protection suffisantes, il considère que les allées constituent sans nul doute un enrichissement.

Enfin, le club d'automobilistes allemand ADAC est même partie prenante de la Communauté de travail pour les allées d'arbres en Allemagne (Arbeitsgemeinschaft Deutsche Alleenstrasse) et soutient

ainsi une organisation dont le but est la conservation des allées allemandes. L'ADAC soutient également la campagne « Alleen-Fan » du ministère allemand de l'environnement. Pourtant l'ADAC comptait dans les années 1960 encore parmi les adversaires des allées les plus acharnés en Allemagne. C'est seulement depuis la réunification de l'Allemagne que l'ADAC fait partie des organisations qui s'engagent en faveur de la conservation des allées, particulièrement dans l'est du pays.

Concepts des allées urbains

Des villes comme Zurich et Winterthur ont élaboré dans les années 1990 déjà des concepts des allées, qui réglementent sur la durée les plantations d'allées d'arbres dans le tissu urbain. Ces concepts concernent aussi bien les objets existants que les reconstitutions et les nouvelles plantations prévues.



Fig. 33: Extrait du concept des allées de la Ville de Zurich (en rouge une allée prévue)

La Ville de Zurich dispose depuis 17 ans d'un concept des allées qui prévoit l'embellissement à long terme d'environ 350 km du réseau de rues de la ville à l'aide de rangées et d'allées d'arbres. A l'heure actuelle, environ 20'000 arbres bordent déjà les rues sur une longueur totale de 215 km. D'autres communes comme Möhlin et Bad Ragaz ont également élaboré un concept des allées. De tels exemples représentent une reconnaissance des qualités esthétiques et sociales des allées et ont pour objectif de compléter ces dernières afin de valoriser le paysage urbain et d'améliorer la qualité de vie.

5.1.4 Législation sur l'agriculture et les forêts

La perspective de la politique agricole sur les allées est importante là où les rangées d'arbres sont implantées (ou doivent l'être) par des privés sur des surfaces agricoles. Au sens de la Loi sur l'agriculture et comme cela est stipulé dans l'ordonnance sur les paiements directs, les allées (à l'exception de celles composées d'arbres fruitiers à haute tige) sont considérées comme « surfaces de compensation écologique ne donnant pas droit à des paiements directs » :

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (910.13)**Annexe**

[...]

3.1.2 Surfaces de compensation écologique ne donnant pas droit à des contributions

[...]

3.1.2.4 Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres*Chênes, ormes, tilleuls, arbres fruitiers, saules, conifères et autres arbres indigènes**Conditions et charges:*

- distance entre deux arbres imputables: au minimum 10 m,
- pas de fumure au pied des arbres dans un rayon de 3 m au moins,
- conversion en surface de compensation écologique: 1 are par arbre.

L'ordonnance sur la qualité écologique accorde en revanche une contribution de mise en réseau de 5.- par arbre et par année pour les arbres en allées indigènes et conformes à la station :

Ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (910.14)

[...]

Section 3 Montant des aides financières de la Confédération

[...]

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres: 5.- [par arbre et année, pour la mise en réseau]

En octobre 2007, le Conseil fédéral a été invité par le biais d'une motion parlementaire (07.3714, Paiements directs pour les arbres isolés adaptés au site) à adapter l'ordonnance sur les paiements directs, afin que « les arbres isolés et allées indigènes et adaptés au site puissent aussi bénéficier de paiements directs » (<http://www.parlament.ch>, 26.05.2008). Le Conseil fédéral recommande le rejet de la motion, qui doit encore être traitée par le Parlement. Une adaptation de l'ordonnance dans ce sens pourrait constituer un encouragement (monétaire) à l'entretien des allées existantes et à la plantation de nouvelles allées sur des surfaces agricoles. Un complément apporté à la loi sur l'agriculture du canton d'Obwald est un exemple d'un pas dans cette direction. Selon l'article 8, le canton prend en charge jusqu'à 60% des coûts pour la plantation de nouvelles allées :

Disposition d'exécution pour l'encouragement de formes d'exploitation, dispositions et aménagements particulièrement favorables à l'environnement et durables (921.113)*Du 4 mars 2008¹*

[...]

Art. 8 Contributions

1 Des contributions se montant au plus à 60 pour cent des coûts effectifs sont accordées pour :

a. la nouvelle plantation, adaptée au site et à l'aide d'espèces indigènes, de haies, de bosquets en plein champ ou le long des rives, ainsi que d'allées d'arbres [...]

(trad.)

Législation sur les forêts

Il faut ajouter pour être complet que les allées sont en règle générale exclues de la législation sur les forêts, et ceci de façon explicite dans la loi fédérale sur les forêts : « Ne sont pas considérés comme forêts les groupes d'arbres ou d'arbustes isolés, les haies, les allées, les jardins, les parcs et les espaces verts, les cultures d'arbres en terrain nu destinées à une exploitation à court terme ainsi que les buissons et les arbres situés sur ou à proximité immédiate des installations de barrage. » (Art.2, al.3).

Une exception notable concerne le canton du Valais, dont les allées de peupliers servant de protection contre le vent sont mentionnées dans la loi forestière cantonale :

Loi forestière du canton du Valais

[...]

Art. 43 Boisements riverains et brise-vent

1 Les propriétaires des cours d'eau sont tenus de maintenir dans la mesure du possible un rideau boisé ou une plantation d'arbres sur les rives.

2 Le Conseil d'Etat veille à ce que les mesures appropriées soient prises dans le cadre de projets publics et d'améliorations foncières pour le maintien et la création des boisements riverains et brise-vent.

Commentaire: La question de la propriété

En ce qui concerne l'aménagement, l'entretien et la suppression des allées, une question fondamentale qui se pose est de savoir à qui appartiennent les arbres qui constituent ces allées. Ceux-ci peuvent faire partie soit de l'espace routier, soit des terrains adjacents. Le long des routes cantonales, c'est la première option qui est la règle. De nombreuses législations cantonales stipulent ainsi que les plantations qui bordent les routes font partie intégrante de ces dernières.

Le long des routes privées et des chemins agricoles, ce sont les propriétaires des parcelles sur lesquelles se trouvent les arbres qui en sont propriétaires.

5.2 Projets et campagnes pour la conservation et la revitalisation de la tradition des allées

Les efforts en faveur de la conservation, de la mise en valeur et de la reconstitution du patrimoine des allées en Suisse proviennent de plusieurs directions. Hormis les mesures prises par les cantons et les communes pour la conservation des allées, le Fonds suisse pour le paysage en particulier a eu le mérite de lancer une campagne d'incitation à la remise en état d'allées et à la plantation de nouvelles allées.

La campagne pour les allées du Fonds suisse pour le paysage

Début 2006, le Fonds suisse pour le paysage, en partenariat avec plusieurs organisations, a lancé une campagne pour soutenir les projets d'allées. Selon un bilan intermédiaire d'avril 2008, des contributions sont déjà assurées dans le cadre de la campagne du FSP pour 78 projets dans 16 cantons, représentant la plantation de 12'000 arbres environ. Plus de 5'000 arbres ont déjà été plantés durant les deux premières années de la campagne. L'effet que cette initiative peut avoir pour le "paysage d'allées" suisse est sensible. De grands projets sont encore prévus dans ce cadre, comme la plantation d'environ 2'000 arbres dans 16 communes des cantons de Zurich et de Thurgovie, ou la plantation systématique d'allées totalisant plus de 700 arbres (pour la première étape) dans la région de Frauenfeld. Des projets de cette ampleur peuvent être qualifiés de futurs paysages d'allées potentiels.



Fig. 34: Allée et mur de pierres sèches (tous deux l'objet d'un soutien du FSP) sur le chemin de la Chapelle de la Monse (Charmey FR)

De façon analogue au projet d'ordonnance sur l'IVS, et en se basant sur l'inventaire, le centre pour l'histoire du trafic ViaStoria mène une réflexion pour la conservation des allées historiques de Suisse. Dans ce but, une collaboration avec le FSP doit être poursuivie en vue de recréer ou de reconstituer des allées historiques.

Sur le plan des mesures prises au niveau cantonal, il faut citer en particulier le canton de Genève, où la conservation des allées est un objectif défini du Département du territoire. Des plantations ont déjà été entreprises le long de plusieurs chemins figurant à l'inventaire.

Enfin, le canton du Valais dispose d'un concept cantonal des allées exemplaire. Le "Concept cantonal des allées de peupliers" a été élaboré en 1998 avec le but déclaré de conserver et remplacer les allées

de peupliers caractéristiques de la plaine du Rhône et d'améliorer leur valeur naturelle et paysagère (Frei et al. 1998: 3). L'une des qualités de ce concept est qu'il fournit un inventaire détaillé des allées de peupliers existantes, de leur état et des risques qui y sont liés, ainsi que de leurs fonctions naturelles et paysagères. Des propositions de sites possibles pour des plantations complémentaires sont également définies. Il a été ainsi possible de déterminer pour les allées recensées une longueur totale d'environ 30 km et un nombre total d'arbres de plus de 5'200 peupliers (Stand 1998) – des chiffres de référence qui pourront se révéler très utiles en comparaison avec le développement futur.



Fig. 35: vue historique des rangées de peupliers dans la vallée du Rhône près de Rarogne (source: Steiner, probablement vers 1910)

Les campagnes menées en Allemagne visent davantage une large participation de la population à la protection des allées. C'est ainsi qu'une campagne a été lancée au niveau national pour soutenir financièrement les allées. L'action "Alleen-Fan" du ministère de l'environnement permet d'apporter une contribution financière à la conservation des allées allemandes. Elle cherche à promouvoir d'un côté la prise de conscience de l'importance écologique, historique et culturelle des allées, et d'un autre côté la protection active des allées. Les dons "contribuent à ce que les arbres manquants dans les anciennes allées soient remplacés et à ce que de nouvelles allées puissent être plantées" (Ministère allemand de l'environnement 2008)

L'organisation de protection de la nature "Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland" (Fédération allemande pour l'environnement et la protection de la nature) offre quant à elle la possibilité de parrainer des arbres dans le cadre de projets de (re)plantation d'allées.

Le projet "Deutsche Alleenstrasse", soutenu entre autres par l'ADAC, vise dans le même temps la promotion touristique et le soutien à la conservation des allées le long des axes routiers interurbains. Il propose un itinéraire touristique de 3000 km qui va de l'île de Rügen au Lac de Constance, qui d'une part a l'ambition d'offrir aux touristes un voyage pittoresque le long de nombreuses routes bordées d'allées, et d'autre part passe à proximité de nombreux sites historiques et culturels. En même temps, le projet se donne comme tâche permanente de replanter les arbres manquants le long de cet itinéraire. L'objectif ambitieux à long terme est d'arriver à ce que l'itinéraire soit bordé d'arbres sur toute sa longueur et constitue une unique allée traversant l'Allemagne d'un bout à l'autre.

6 Le "paysage d'allées"

6.1 Définition

Qu'est-ce qu'un paysage d'allées? Il n'existe jusqu'ici aucune définition largement reconnue de ce concept, de telle sorte qu'il s'agit ici davantage de proposer une approche qu'une délimitation explicite. Par analogie à la conception que l'on a d'autres types de paysages, tels que les paysages marécageux ou alluviaux, le paysage d'allées doit être compris comme un périmètre dont il est possible de définir les limites, et où les allées jouent un rôle dominant et marquant dans le paysage. Dans ce paysage, on doit également particulièrement ressentir la présence des allées. Cette visibilité et cette possibilité d'être ressenties sont conditionnées par l'adéquation à des critères plus précis. D'après Bourgery et Castaner, l'impact paysager des allées dépend de facteurs d'une part liés à l'espace considéré et d'autre part à l'allée elle-même (1988: 40).

1. Du côté de l'environnement paysager, les facteurs suivants sont déterminants:

- Caractère ouvert du paysage
- Présence de forêts
- Type de paysage
- Densité de l'habitat

2. En ce qui concerne l'allée et son esthétique, les facteurs suivants ont une influence:

- Homogénéité
- Effet de densité (régularité dans la succession des arbres, aspect intact et compacité de l'allée)
- Vitalité
- Esthétique de la forme de l'allée

L'impact maximal est donc atteint dans le cas d'une allée régulière, dense, en pleine vitalité et homogène, dans un paysage ouvert du point de vue de sa topographie et de sa végétation, et pauvre en structures. Cette vision peut être corrélée avec la conception de Lehmann (non publ.), qui décrit les paysages d'allées comme des régions généralement pauvres en forêts, dans lesquels on peut trouver des domaines ou des châteaux. Selon Frei (et al. 1998), l'impact des allées est important dans les paysages "très morcelés¹⁵ mais peu structurés".

En résumé, la visibilité des allées en tant qu'éléments marquants du paysage est influencée par les variables topographie, végétation, urbanisation et infrastructures, ainsi que par la fréquence et la forme des allées elles-mêmes:

Les paysages d'allées sont des paysages dont l'aspect général est fortement marqué par les allées et rangées d'arbres. Ce sont en règle générale des paysages cultivés ouverts et pauvres en structures et en forêts, où les allées assument une fonction structurante et esthétique. Dans ce contexte, les allées homogènes et régulières (sans lacunes) ont un effet particulièrement marquant sur le paysage.

¹⁵ Par des routes et autres voies de communication

Le recul massif des allées au cours du XIX^e siècle a eu pour conséquence que les paysages d'allées conformes à la définition donnée sont aujourd'hui devenus rares. Avant de nous pencher plus loin plus en détail sur le cas du Val-de-Ruz comme exemple de paysage d'allées, nous présentons ci-après un aperçu d'autres régions qui peuvent correspondre à la définition.

L'architecte-paysagiste Felix Naef formule à ce propos une constatation sans illusions en ce qui concerne la Suisse: "Contrairement à ce qu'on peut trouver en France et en Allemagne, les rangées d'arbres et allées bordant les routes restent en Suisse typiquement isolées. *Dans aucune région on ne peut parler d'un paysage d'allées typique.*" (2004: 7). Ce constat reflète relativement bien la situation actuelle. En effet, si on trouve des allées dans une grande partie des paysages cultivés suisses, c'est rarement avec une densité et une présence qui permettrait d'être tenté de les qualifier de paysage d'allées. Des illustrations et des plans historiques témoignent tout de même du fait que les allées étaient au XIX^e siècle un élément paysager largement répandu et localement marquant en Suisse aussi.

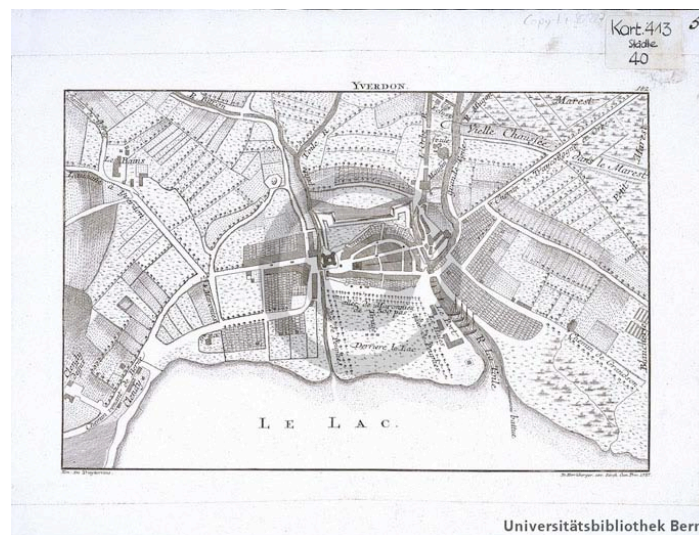


Fig. 36: Yverdon-les-Bains (carte de 1757, source: collection Ryhiner, Zentralbibliothek Bern) Autour de la ville, pratiquement tous les chemins sont bordés d'arbres (aujourd'hui, les canaux de drainage sont bordés de peupliers), les promenades au bord du lac sont inscrits comme des allées de peupliers (gauche et droite) et une allée de châtaigniers (au fond)

C'est particulièrement en Allemagne que le terme de paysage d'allées est appliqué à certaines régions. C'est ainsi qu'on trouve mention dans la littérature du "paysage d'allées du Brandebourg", du "paysage d'allées de l'île de Rügen" ou du "paysage d'allées de Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Le terme se réfère ici généralement plutôt au nombre d'allées présentes qu'à un espace déterminé et défini. Le "paysage d'allées de Rheinsberg" ou le "paysage d'allées de Mazurie" sont des objets intéressants. Ces deux paysages lacustres présentent un nombre frappant d'allées et remplissent parfaitement le critère de paysage ouvert. L'impressionnante densité d'allées peut ici avoir plusieurs raisons. D'un côté il est possible qu'une disposition a été appliquée pour systématiser la plantation d'allées ou qu'une mode d'aménagement a été concrétisée ici à grande échelle, d'un autre côté la raison en est peut-être que les allées ont été conservées dans ces régions, pour des raisons esthétiques ou économiques, alors qu'elles ont disparu ailleurs. Rien ne permet par exemple de penser que les allées étaient une tradition plus

marquée et étaient davantage présentes dans les nouveaux Länder que dans l'ouest de l'Allemagne. Elles y ont simplement été conservées – souvent en même temps que les routes pavées historiques.

6.3 Le Val-de-Ruz comme région modèle

6.3.1 Les allées du Val-de-Ruz

L'histoire des allées du Val-de-Ruz s'est déroulée en plusieurs étapes. Les premières plantations d'arbres le long des routes documentées datent de la fin du XVIII^e siècle. Jusqu'en 1870, les arbres fruitiers étaient très peu utilisés pour ces plantations. Les espèces les plus appréciées étaient les peupliers, les érables planes, les tilleuls, les frênes, les sorbiers ou les ormes, avec parfois des noyers et des saules isolés.

En 1873, Charles-Alfred Petitpierre-Steiger (Conseiller d'Etat neuchâtelois à partir de 1880) publie un article dans lequel il propose un moyen de produire une boisson bon marché et saine pour la classe ouvrière. La motivation de cette proposition résidait dans le développement de l'alcoolisme dû à la consommation d'eau-de-vie, une évolution inquiétante selon Petitpierre. Dans son "Etude sur les moyens à employer pour procurer à la classe ouvrière une boisson saine, abondante et bon marché", il soutient la thèse selon laquelle la plantation systématique d'arbres fruitiers, et le cidre obtenu à partir de leurs fruits, permettrait de faire diminuer la consommation d'alcool dans la région. Il déduisait cette théorie du fait que la consommation de spiritueux à fort degré d'alcool diminuait dès le moment où du vin bon marché était disponible – ce qui pour Petitpierre était un moindre mal. Il propose donc que le canton de Neuchâtel se lance dans la production massive de cidre de poire à partir de la variété « Wasserbirne » qui s'y prête bien. En 1887 est publié un « Arrêté concernant les plantations d'arbres sur les bords des routes cantonales ». Celui-ci vient renforcer la tendance à choisir des arbres fruitiers pour les plantations le long des routes. On peut ainsi lire à l'article 3 : « L'inspecteur général des forêts [...] déterminera pour les plantations nouvelles les meilleures essences d'arbres à planter, en choisissant de préférence des arbres à fruits [...] ».

Le résultat de cette intervention politique a été que dès la fin du XIX^e siècle, des plantations systématiques de poiriers ont été effectuées le long des routes cantonales du Val-de-Ruz, plantations qui ont fortement marqué l'aspect du paysage jusqu'à aujourd'hui.

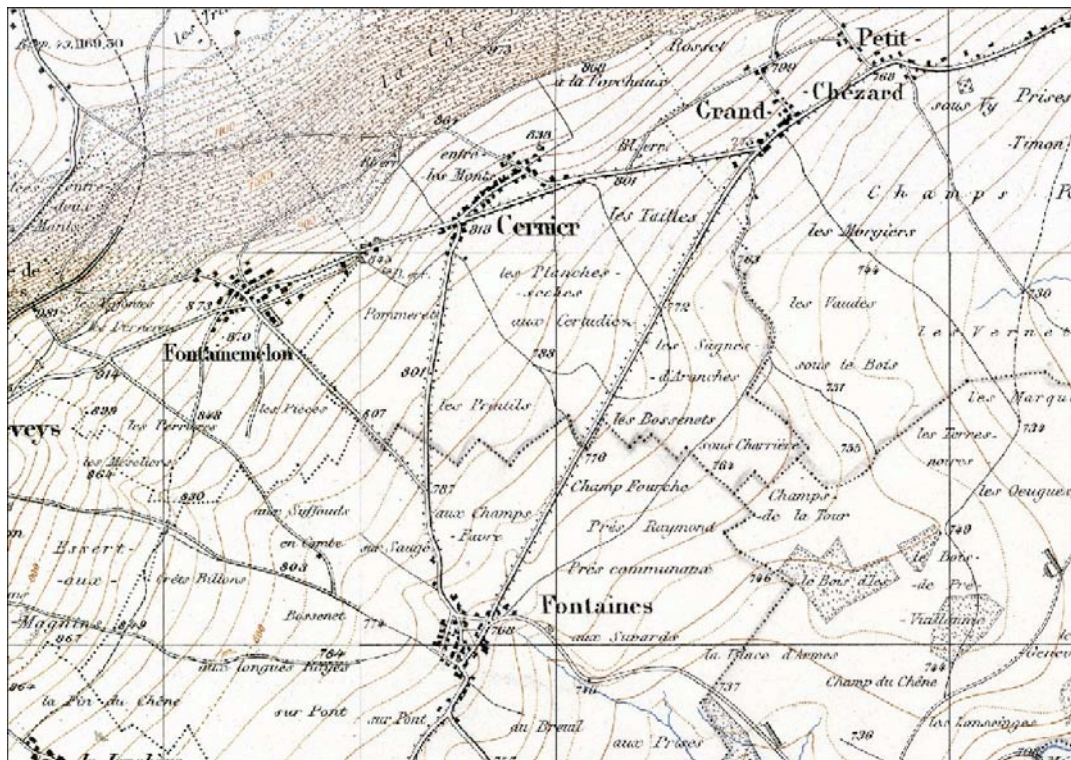


Fig. 37: L'édition de 1880 de la carte Siegfried documente les allées du Val-de-Ruz

Ce contexte permet d'estimer approximativement l'âge des poiriers du Val-de-Ruz. Les plus anciens d'entre eux ont plus de 100 ans (et se trouvent donc dans le dernier tiers de leur espérance de vie).

6.3.2 Le Val-de-Ruz – un paysage d'allées?

L'application des critères proposés au chapitre 7 pour la définition d'un paysage d'allées au cas du Val-de-Ruz confirme l'impact marquant des allées dans la région.

Le Val-de-Ruz se présente comme un paysage cultivé ouvert avec une présence de forêt rare et fragmentée et peu d'arbres isolés marquants. Cela amène d'une part à une grande visibilité de la vallée depuis ses bords, et donne en outre une impression d'une homogénéité paysagère et d'un caractère « ordonné ». Les rangées de poiriers et de peupliers qui bordent de nombreuses routes de liaison entre les agglomérations ont un impact structurant fort. Les rangées d'arbres apparaissent aussi homogènes et relativement intactes, bien qu'il ne subsiste des allées originelles souvent que des rangées simples et partiellement lacunaires. La similarité de taille entre les arbres est le résultat de la mesure systématique qui a été à l'origine des plantations. La visibilité des rangées d'arbres est très importante, de telle sorte qu'elles marquent fortement le paysage dans son ensemble. L'impression d'un paysage homogène est renforcée par le caractère sensiblement fermé de la vallée. La région forme à peu près un losange et est délimitée au sud-est par le Chaumont et la hauteur de Serrou; au nord-ouest, c'est la chaîne du Jura formée par le Mont Racine, Tête-de-Ran et le Mont d'Amin qui sert de frontière.



Fig. 38: Le Val-de-Ruz, un paysage cultivé structuré par les rangées d'arbres

Enfin, sur un plan plus abstrait, l'importance des allées du Val-de-Ruz est également historique et culturelle. Les rangées d'arbres actuelles sont le témoin des réflexions politico-paysagères de la fin du XIX^e siècle. Elles font le lien entre des sites inventoriés comme d'importance nationale comme Cernier et Dombresson et font partie de voies de communication historiques d'importance nationale et régionale.

Les rangées d'arbres du Val-de-Ruz subissent la pression des mêmes facteurs qui ont provoqué ailleurs le recul des allées. C'est ainsi qu'au Val-de-Ruz aussi les élargissements de routes ont rapproché les arbres de la chaussée. L'augmentation du risque d'accident qui en résulte réduit d'une part l'acceptation des arbres en bord de routes par les autorités et la population, et d'autre part les blessures provoquées par les accidents de la circulation affaiblissent les arbres. En certains endroits, les allées ont été complètement supprimées dans le cadre de modifications des voies de communication.

L'âge des arbres est un autre facteur de danger. Une grande partie des poiriers approchent de la limite supérieure de leur durée de vie. Les arbres disparus laissant des vides dans les rangées n'ont par le passé souvent pas été remplacés, les moyens pour de nouvelles plantations n'ont pas été mis à disposition. Le résultat en est la diminution de l'impact esthétique des allées.

Enfin, les rangées d'arbres du Val-de-Ruz souffrent également des maux typiques des arbres de bord de routes, comme le salage hivernal, les gaz d'échappements ou le compactage des sols.

Dans le cadre du projet de mise en réseau écologique EcoRéseaux Val-de-Ruz, une initiative a été prise pour la conservation des allées de poiriers. Sur la base de l'Ordonnance sur la qualité écologique, des mesures doivent être développées dans la région pour lier mise en valeur paysagère et création durable de valeur ajoutée. En ce qui concerne la reconstitution des allées devenues incomplètes, le Fonds suisse pour le paysage et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ont été intégrés comme partenaires.

6.4 Une perspective – les paysages d'allées de demain

La Suisse comporte de nombreux paysages qui pourraient se prêter à devenir des paysages d'allées. Naef (2004: 7) localise sur le Plateau un potentiel pour la création d'un futur paysage d'allées. « Cela demanderait cependant une action qui, comme les allées de Napoléon, pourrait se développer et avoir un effet sur des générations. La mobilité, dont la croissance semble infinie, doit traverser nos paysages sur des routes bordées de rangées et d'allées d'arbres, les arbres doivent prendre racine et croître pour former un nouveau paysage digne d'être vécu. »

En effet, quelques conditions préalables doivent être remplies pour espérer assister à une renaissance sensible de la tradition des allées. Il y a tout d'abord un fort besoin de connaissances de base. Les allées existantes devraient être inventoriées, quantifiées et systématisées. Il serait également nécessaire de rechercher des informations sur l'extension et la distribution historique des allées. Pour poursuivre la vision d'un paysage d'allées de large portée touchant une région dans sa globalité, il faut en outre renforcer l'acceptation des allées dans le paysage routier. Cela nécessite d'une part un travail d'information et d'autre part des stratégies de sécurité efficaces.

La création de nouveaux paysages d'allées prendrait particulièrement son sens dans les lieux où :

- une importance historique des allées et des sites historiques sont documentés,
- des allées incomplètes ou des objets isolés dispersés existent déjà,
- la possibilité d'une utilisation économique est présente,
- les allées pourraient avoir un intérêt écologique,
- le paysage pourrait correspondre aux critères définis pour un paysage d'allées,
- une fonction de prestige est souhaitée (par.ex. présence de maisons de maître),
- l'entretien des allées est assuré,
- l'aspect sécuritaire est pris en considération, ou est négligeable dans le cas considéré.



Fig. 39: Les allées présentes dans la vallée de la Limpach témoignent de l'impact marquant des rangées d'arbres dans un paysage cultivé ouvert

Les paysages qui se prêteraient à devenir les paysages d'allées de demain sont par exemple les vallées ouvertes, les paysages fluviaux ou les paysages issus d'améliorations foncières du plateau (vallée de la Limpach, vallée de la Suhr, plaine de la Linth, vallée du Rhin, Grand Marais, plaine de l'Orbe, plaine de la Thur, Klettgau) de même que des paysages relativement ouverts du Jura (Franches Montagnes, Val de Travers, Vallée de la Brévine, Vallée des Ponts, Ajoie) ou dans la région alpine (vallée du Rhône).

6.5 Propositions et recommandations

Nous proposons ici pour terminer, sous la forme d'une bourse aux idées, un certain nombre de propositions d'action pour la promotion des allées et rangées d'arbres en Suisse. Elles touchent aux domaines des encouragements et garanties institutionnels et légaux, de l'augmentation de l'acceptation et de la sensibilisation, ainsi que de l'acquisition de connaissances, de la planification et de l'utilisation.

6.5.1 Acquisition des connaissances de base

Réaliser des inventaires comme bases de connaissance et de travail

Avec son concept des allées de peupliers, le canton du Valais dispose d'un inventaire exemplaire de l'état des rangées de peupliers. Des inventaires similaires seraient souhaitables pour tous les cantons qui présentent un nombre d'allées méritant recensement. C'est seulement avec la création de telles bases de connaissances que l'importance et le développement des allées en Suisse sera quantifiable et qu'il sera possible de définir plus clairement et de façon plus ciblée la place à donner aux allées comme éléments du paysage.

Des inventaires cantonaux des allées permettraient aux cantons de formuler des critères et concepts pour les paysages d'allées, et de définir des régions prioritaires correspondantes.

Développer les conceptions d'évolution du paysage et les projets de mise en réseau

Des conceptions d'évolution du paysage et des projets de mise en réseau dans lesquels les allées et rangées d'arbres ont un poids en tant qu'éléments paysagers marquants sont nécessaires pour la promotion de celles-ci au niveau régional.

6.5.2 Encouragements et garanties aux niveaux institutionnel et légal

Poursuite de l'activité du Fonds suisse pour le paysage et de la campagne pour les allées

Le renouvellement du Fonds suisse pour le paysage, dans le meilleur des cas pour une durée illimitée, ainsi que la poursuite de sa campagne pour les allées, seraient d'une grande importance pour le renforcement de la présence des allées en Suisse. Les succès de la campagne démontrent que le FSP apporte une contribution certaine à l'acceptation des allées en tant qu'éléments paysagers.

→ www.alleen.ch, www.flis-fsp.ch

Prise en compte explicite des allées en tant qu'objets protégés au niveau des lois cantonales de protection de la nature et du paysage

Une précision de la position des allées dans les lois cantonales de protection de la nature et du paysage ainsi que dans les législations sur l'agriculture est souhaitable. Les Länder allemands particulièrement riches en allées ont par exemple ancré explicitement la protection des allées dans leur législation sur la protection de la nature. Un traitement similaire des allées dans les législations cantonales devrait être considéré.

→ voir aussi chapitre 5.1.2

Soutien aux allées dans le cadre de l'ordonnance sur les paiements directs et de l'ordonnance sur la qualité écologique

Jusqu'ici, seules des contributions de mise en réseau sont accordées pour les arbres d'allées adaptés au site. L'ordonnance sur les paiements directs et l'ordonnance sur la qualité écologique pourraient pourtant offrir une bonne base pour l'encouragement des allées et rangées d'arbres, si celles-ci étaient reconnues et honorées comme un type distinct de surface de compensation.

→ voir aussi chapitre. 5.1.4

Soutien par des contributions cantonales à l'achat du matériel de plantation pour les nouvelles allées

Les cantons de Schwyz et Obwald octroient déjà, dans le cadre de l'encouragement à la protection de la nature ou de l'agriculture, des contributions aux coûts de plantation d'allées. Une extension de cette pratique à d'autres cantons serait à recommander.

→ voir aussi chapitre. 5.1.4

Meilleures garanties de sauvegarde grâce à l'élaboration de concepts cantonaux des allées

Il existe déjà dans certaines communes et rares cantons (par exemple le canton du Valais) des concepts ciblés pour la conservation et la remise en valeur des allées existantes. L'élaboration de concepts des allées contraignants au niveau cantonal est à recommander.

→ voir aussi chapitre 5.2

Programmes prioritaires dans le cadre de la RPT

L'objectif du paysage d'allées pourrait être soutenu par la Confédération en tant qu'objet d'une convention-programme des cantons avec la Confédération dans le cadre de la RPT.

6.5.3 Coopérations et actions potentielles pour la promotion, la sensibilisation et le renforcement de l'acceptation des allées

Dialogue avec les représentants du trafic et de la prévention des accidents

Les réserves les plus fortes contre les arbres de bord de routes sont liées à l'aspect sécurité routière. Ces réserves doivent être pris au sérieux, on ne peut pas négliger le fait que les arbres situés immédiatement au bord de la chaussée peuvent représenter un important risque pour le trafic dans certaines conditions. Afin d'élaborer des stratégies de sécurité et d'accroître l'acceptation des arbres de bord de routes, il faut rechercher une collaboration avec des organisations comme le TCS ou le Bpa.

Mise en évidence de l'importance culturelle et historique des allées par la création d'un chemin des allées

La collaboration entre ViaStoria, le Fonds suisse pour le paysage et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage est particulièrement intéressante pour la reconstitution d'allées historiques. L'importance des allées dans l'histoire culturelle et des voies de communication et le fait qu'elles se prêtent particulièrement bien à la mobilité lente rend particulièrement judicieuse l'idée d'un «chemin des allées» national ou régional dans le cadre des "Voies culturelles de Suisse" de ViaStoria

Coopération pour la promotion d'allées d'arbres fruitiers à haute tige

En Suisse, les paysages d'arbres fruitiers dispersés, et avec eux les allées de fruitiers, ont atteint leur apogée autour de 1930. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le nombre d'arbres fruitiers à haute tige a fortement diminué. Plusieurs organisations cherchent à promouvoir les variétés traditionnelles d'arbres fruitiers à haute tige. Une collaboration sur certains projets avec des organisations comme Hautes-tiges Suisse ou la Fruit-Union Suisse pourrait contribuer à la renaissance des allées d'arbres fruitiers. Une telle collaboration serait particulièrement intéressante en permettant de promouvoir en même temps des variétés d'arbres fruitiers de grande valeur culturelle et écologique et l'élément paysager que constitue l'allée.

Familiarisation aux allées dans les écoles d'agriculture

Pour favoriser à long terme les allées de ferme ou d'arbres fruitiers, la collaboration avec les écoles d'agriculture pourrait se révéler fructueuse. La sensibilité à la diversité de fonctions des allées pourrait ainsi être transmise sous forme pédagogique à ceux qui sont susceptibles de devenir des "planteurs d'allées" potentiels.

Sensibilisation du public par la distinction d'allées d'une beauté particulière

Dans le contexte de la campagne pour les allées du ministère allemand de l'environnement, les privés ont la possibilité de présenter photographiquement leur allée préférée. De façon similaire, le Fonds suisse pour le paysage a lancé en 2007 un concours de photos sur le thème des allées, pour lequel il s'agissait de mettre en scène les allées dans les paysages ouverts de Suisse. A côté d'une fonction de participation et de sensibilisation, de tels concours peuvent aussi contribuer au recensement d'allées d'une beauté particulière. Le lancement d'un prix distinguant la "plus belle allée de Suisse" pourrait être une idée intéressante.

Renforcement de l'acceptation par l'offre touristique de chemins des allées destinés à la mobilité lente

Les allées sont appréciées en tant que chemins cyclables. En Allemagne, ce potentiel est déjà utilisé. L'association cycliste "Tour d'Allée" organise sur l'île de Rügen, riche en allées, des tours cyclistes réguliers le long des routes bordées d'allées. En Suisse, une collaboration analogue pourrait être développée avec les projets "La Suisse à vélo" ou "La Suisse en rollers", et une institutionnalisation d'un "tour des allées" serait possible dans ce cadre.

Des tronçons d'allées appropriés pourraient y être présentés en tant que « voies de décélération » pour une mobilité consciente et contemplative.

Commercialisation des produits des allées comme moyen de promotion et de sensibilisation

La commercialisation de « produits des allées » a été jusqu'ici très peu exploitée. A ce propos, il serait nécessaire de clarifier s'il existe un marché potentiel pour les produits à base de fruits ou de bois provenant des allées. A côté d'une collaboration avec Hautes-tiges Suisse, il serait possible de proposer des produits à base de fruits des allées sous le label Slow Food. On peut imaginer comme exemple d'un produit de niche la recreation d'une allée de mûriers documentée historiquement et la commercialisation de produits élaborés à partir des fruits obtenus.

Propositions de parrainage d'arbres lors de nouvelles plantations

En tant qu'élément participatif lors de la mise en place de nouvelles allées, des actions de parrainage des arbres peuvent amener à une meilleure identification de la population et à un certain engagement en faveur des allées. En Allemagne, la Fédération pour l'environnement et la protection de la nature du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (Bund für Umwelt und Naturschutz Mecklenburg-Vorpommern) offre par exemple au niveau régional la possibilité de parrainer des allées. De façon similaire, il serait possible dans le cadre de projets d'allées d'offrir de telles possibilités de parrainages.

Etablir (et commercialiser) le paysage d'allées en tant qu'appellation

L'appellation « paysage d'allées » est une construction jusqu'ici peu répandue, qu'il faut encore profiler et transposer dans le paysage. Une utilisation touristique régionale des allées pourrait être réalisée à travers l'application du label "paysage d'allées" à certaines régions. Des exemples tels que la "Deutsche Alleenstrasse" montrent de toute évidence que les allées peuvent exercer un attrait certain.

Revitalisation de la tradition de plantation d'arbres à l'occasion de naissances ou pour fêter les nouveaux citoyens

Localement, l'usage de planter un arbre pour chaque nouveau-né ou pour chaque nouveau citoyen sur le territoire de la commune a pu être maintenu. Cette tradition culturelle et paysagère intéressante de par sa force symbolique pourrait être à nouveau renforcée – associée avec la mise en place d'allées. Il faudrait pour cela rechercher le dialogue avec les communes.

Information et sensibilisation publiques

Enfin, le travail d'information publique est d'une importance centrale pour sensibiliser la population et augmenter l'acceptation des allées. Il est nécessaire de faire passer le message de la diversité de leurs fonctions et de leur valeur en tant qu'éléments du paysage. Dans cette perspective, l'utilisation de moyens participatifs tels que des actions de plantation peut contribuer fortement à créer une identification avec les allées et les rangées d'arbres.

Bibliographie

- ALLEENSCHUTZGEMEINSCHAFT e.V. 2008: Unsere Alleen gestern und heute. <<http://www.alleenschutzgemeinschaft.de/>>. 14. Juli 2008.
- ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ARBRES EN BORD DES ROUTES 2008: Arbres et Routes. <<http://www.arbresetroutes.org/index.html>>. 14. Juli 2008.
- BAUMGARTNER, Hansjakob 2004: Auf- und Niedergang eines Statussymbols. Alleen in der Schweiz. *Wander-Revue*. April 2004: 30–31.
- BOLLIGER, Sabine und Guy Schneider 2003: Historische Verkehrswege im Kanton Bern (50-53). Bern: ASTRA.
- BÖSCH, Ruedi 1997: Von der Strasse in den Garten und zurück. Wie die Alleen von Frankreich in die Schweiz kamen und was von ihnen in Solothurn übrig blieb. *Bulletin IVS* 97(1): 18–20.
- BOURGERY, Corinne und Dominique Castaner 1988: Les plantations d'alignement le long des routes, chemins, canaux, allées. Paris: Institut de Développement Forestier.
- BÜRO FÜR DAS ISOS 2008: Inventar schützenswerter Ortsbilder in der Schweiz. Zürich: Büro Für das ISOS. <<http://www.isos.ch/de/isos/kernsaetze.htm>>. 23. Juni 2008.
- BUNDESUMWELTMINISTERIUM 2008: Alleen. Ein Gewinn an Vielfalt für Kultur und Natur. Berlin: Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit
- BUNDESUMWELTMINISTERIUM 2008: Deutsche Alleen. Durch nichts zu ersetzen. <<http://www.alleen-fan.de/>>. 14. Juli 2008.
- COUCH, Sarah M. 1992: The Practice of Avenue Planting in the Seventeenth and Eighteenth Centuries. *Garden History* 20(2): 173-200.
- DEGMAIR, Julia. 2002: Alleen: Geschichte und Funktion mit einem Blick auf Hohenlohe. Freiburg i. Breisgau: Instituts für Landespflege der Universität Freiburg.
- DEKRA und Winterthur Versicherung 2001: Crashtests 2001. Sicherheit abseits der Fahrbahn. <<http://www.winterthur-insurance.ch/pdf/crash-tests/crash2001.pdf>>. 23. Juli 2008.
- DOSWALD, Cornel und Ruedi Bösch 2006: Historische Verkehrswege im Kanton Solothurn (35-38). Bern: ASTRA.
- Doswald, Cornel 2008: Das Inventar historischer Verkehrswege der Schweiz (IVS) – Inhalte, Relevanz und Anwendung. Aufsatz zur Tagung „Freiraum.Grünraum.Bauen.Erhalten“. Bern: ViaStoria.
- FREI, Anita und Claude Bodmer 2003: Les chemins historiques du canton de Neuchâtel. Bern: ASTRA.
- FREI, Anita und Yves Bischofberger 2007: Les chemins historiques du canton de Genève. Bern: ASTRA.
- FREI, Christof, Jean-Christophe Clivaz und Fabrice Zufferey 1998: Kantonales Konzept Pappelalleen. Sion: Staat Wallis.
- LAWRENCE, Henry W. 1988: Origins of the Tree-Lined Boulevard. *Geographical Review* 78(4): 355-374.
- LEHMANN, Ingo und Michael Rohde (Hg.) 2006: Alleen in Deutschland: Bedeutung, Pflege, Entwicklung. Leipzig: Edition Leipzig.
- MADER, Günter 1997: Alleen. *anthos* 97(1): 4–7.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT 1986: Ces arbres qu'on aligne. Paris: Mission du paysage.
- MUMENTHALER, Ernst 1926: Die Baumalleen um Bern. Aarau: Verlag H.R. Sauerländer & Co.
- NAEF, Felix 2004: Verkehrsbegleitgrün und die Schweiz. Bäume – Begleiter des Menschen (Teil 3). *Der Gartenbau* 2004(7): 6-7.
- NAEF, Felix 2004: Meliorationslandschaften. Bäume – Begleiter des Menschen (Teil 12). *Der Gartenbau* 2004(47): 14-15.
- PLEINES, Willem et al. (Hg.) 2001: Modalités de mise en place d'arbres d'alignement: problématique de l'implantation d'allées d'arbres hors des agglomérations. Bern: ASTRA.
- PROJEKTTEAM LITZIBUCH 2005: Landschaftsentwicklungskonzept LEK Litzibuch. <http://www.litzibuch.ch/Landwirtschaftsbetrieb/LSentwicklung_im_Bild.htm>. 19. August 2008.
- SCHAFFER, Hedwig 2005: Ökologischer Ausgleich. Überlegungen für die Umsetzung von Öko-Massnahmen auf landwirtschaftlichem Kleinbetrieb. Neuchâtel: Université de Neuchâtel.
- SPECKER, Thomas 2007: Historische Verkehrswege im Kanton St.Gallen (41-42). Bern: ASTRA.

VEREINIGUNG DER LANDESDENKMALPFLEGE in der Bundesrepublik Deutschland et al. (Hg.) 2000: Alleen –
Gegenstand der Denkmalpflege. Möglichkeiten ihres Schutzes, ihrer Erhaltung und Erneuerung.
Berlin: Landesdenkmalamt.